



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 février à 20 h 30.

En application des articles L.2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la Commune de Champigny-sur-Marne, dûment convoqué par Monsieur le Maire, en application de l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à la salle du conseil municipal, 12 rue Louis-Talamoni - rue Dimitrov, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire.

Présent(e)s :

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme MORGADO, M. AKKOUCHE, Mme SAUSSEREAU, M. BASTIN, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme BERTRAND, M. PICOT **adjoint(e)s au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**, Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENAHMED, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. PESSOA GRIJO, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme Le LAGADEC, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, **conseiller(e)s municipaux/pales**.

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), M. CHATAUD (donne pouvoir à M. PICOT), Mme ARRON (donne pouvoir Mme MUSSOTE-GUEDJ), Mme DEGAGER-PHALACHERE (donne pouvoir à M. BOULAY), M. VEDRINE, Mme DONATIEN (donne pouvoir à M. PICOT), M. SOLARO (donne pouvoir à Mme ADOMO), M. SY (donne pouvoir à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne pouvoir à Mme CAPORAL).

La séance est ouverte à 20 h 33.

État des présences

Monsieur le Maire

« Bonsoir cher(e)s collègues, je vais vous demander de prendre place. Nous allons démarrer notre séance, s'il vous plaît. Je vais donner lecture des procurations : Monsieur SY a donné procuration à Monsieur MAILLER ; Madame KEITA-GASSAMA à Madame CAPORAL ; Monsieur SOLARO à Madame ADOMO ; Christine ARRON à Catherine MUSSOTTE-GUEDJ ; Alain CHATAUD à Laurent JEANNE ; Madame Didière DONATIEN à Yohann PICOT ; Muriel DEGAGER-PHALANCHERE à Philippe BOULAY et Patrice LATRONCHE à Sophie AMAR. Nous avons plusieurs collègues qui ont été touchés par le COVID qui ne peuvent pas être là ce soir. »

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« On va désigner un secrétaire de séance. Je propose David SLIMOVICI. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas. Donc David, tu seras notre secrétaire pour cette séance. »

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2021

Monsieur le Maire

« Nous allons adopter le procès-verbal de la dernière séance du 15 décembre. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. Donc je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté. »

Communication et informations diverses

Monsieur le Maire

« Avant d'entrer dans l'ordre du jour, j'ai quelques informations à vous communiquer.

La première, pour observer une minute de silence en mémoire du bourgmestre de Bernau, le docteur Hans ARMER, qui est décédé il y a quelques jours. Nous avons, au nom de la ville, et en plein accord avec sa famille bien évidemment,

ainsi qu'avec le Maire actuel de Bernau, André STAHL, déposé une gerbe en son honneur. C'est quelqu'un que je devais rencontrer au mois de juin pour fêter le 60^e anniversaire du jumelage entre Bernau et Champigny. Nous en avons convenu avec le Maire de Bernau lorsqu'il est venu lors des festivités de 1870. Hélas ! Ce moment ne pourra pas avoir lieu. Donc je me rendrai sans aucun doute au mois de juin à Bernau pour fêter le 60^e anniversaire, mais hélas, sans la présence du docteur Hans ARMER, et donc je vous propose que l'on observe une minute de silence pour le bourgmestre de Bernau.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Autre point d'information, puisque nous n'avons pas eu de Conseil municipal depuis les festivités de fin d'année, pour revenir sur le bilan de la mise en place du marché de Noël, qui a été particulièrement apprécié par les Campinois(e)s. Et donc je souhaite vous donner quelques éléments chiffrés : au total, nous avons eu plus de 2 000 visiteurs/euses qui se sont rendu(e)s sur place et qui ont particulièrement apprécié les animations. Et donc nous avons eu d'ailleurs un certain nombre de commerçant(e)s, puisque 80 % des commerçant(e)s, qui étaient là, étaient campinois(e)s. Je crois que l'on ne peut tous-et toutes que s'en réjouir. Ils nous ont fait part de leur souhait, non seulement pour certain(e)s qui avaient participé à la foire au troc et aux cochons, de renouveler l'expérience sur la foire, mais aussi de revenir sur le marché de Noël, avec des animations qui ont été particulièrement appréciées, aussi bien des petit(e)s que des grand(e)s. Et donc nous aurons sans aucun doute l'occasion de refaire cette manifestation, vraisemblablement les 9, 10 et 11 décembre 2022, avec des améliorations que l'on continuera à travailler.

Ensuite autre information : petit point sur l'ANRU.

Vous avez peut-être eu l'occasion de lire l'édition de ce mois-ci consacré à l'ANRU. Les choses avancent, mais elles ne sont pas encore finalisées totalement. Et, pour autant, avec le Maire de Chennevières, et en plein accord avec les Présidents des deux Territoires, Laurent CATHALA pour GPSEA (Grand Paris Sud Est Avenir) et Olivier CAPITANIO pour Paris Est Marne & Bois, nous avons, à la suite d'éléments importants qui nous ont été communiqués, décidé quand même de déposer un dossier et d'aller dans la perspective, d'une date qui reste encore à fixer, au comité d'engagement. Il y aura encore certainement quelques échanges dans les prochains jours, qui peut-être modifieront sans aucun doute un des éléments du dossier. On doit se caler notamment, avec les deux Territoires, sur les questions de répartition.

On a eu de vraies avancées de la part du bailleur social - j'avais eu l'occasion de le dire - Paris Habitat qui a mis plus d'argent sur la table que ce que nous avons au départ puisque, nous étions sur 58 M€ en réhabilitation et que l'on a réussi à obtenir 74 M€. Mais, au-delà de cela, restait tout de même une vraie difficulté de la part de financement de l'État sur ce qui est un élément tout à fait essentiel, c'est-à-dire à la fois la prise en compte de l'évolution du projet, puisqu'au départ, au niveau du *scoring*, il était question d'avoir une participation de l'État de 25 %. On a fait évoluer le projet pour l'amener aux 40 %. Mais, même à 40 %, compte tenu de l'importance du projet, qui est au total de 450 M € sur les deux communes, il n'était pas envisageable et pas soutenable financièrement pour nous de nous engager dans cette voie, avec un reste à charge aussi lourd. Et donc on a réclamé, conformément au règlement de l'ANRU, la prise en compte du critère de soutenabilité financière, c'est-à-dire 15 % de plus. Et même avec ces 15 % de plus, je dois vous dire que ce sera compliqué. Et cela veut dire qu'il faudra accroître, malgré tout, l'endettement de la Commune. Pour autant, nous estimons qu'il est absolument nécessaire de le faire.

Quand on va au comité national d'engagement, c'est à ce moment-là que les différents partenaires confirment leur engagement sur le plan financier, au regard d'une programmation d'équipements notamment. Pour autant, ce n'est pas à la fin de cette séance du comité national d'engagement qu'il faut se dire que tout est réglé, loin de là... Déjà les réponses, on les a quinze jours à trois semaines après où, effectivement, les partenaires confirment leur niveau d'investissement. Et ensuite on signe une convention de finalisation sur ces questions. Simplement, avec le Maire de Chennevières, nous avons reporté à plusieurs reprises le CNE parce qu'il se trouve que j'ai l'habitude d'assister à des comités nationaux d'engagement pour

d'autres communes (je faisais encore, il y a quelques jours, celui de Clichy-sous-Bois) et on sait qu'avant d'aller au comité national d'engagement, tout est déjà défini. Et, dans les échanges que j'ai pu avoir avec l'ANRU, en particulier entre les services, on nous avait bien indiqué que nous n'aurions pas, au mieux, plus de 40%, et encore pas sur l'intégralité des équipements. Et donc c'est pour cela que nous avons refusé, que nous avons continué à mobiliser tous ceux qui étaient prêts à être partie prenante. On a obtenu des financements complémentaires, bien évidemment de la Région, mais pas seulement... On a aujourd'hui une vraie discussion avec l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, parce que nous ne sommes pas dans les mêmes situations, c'est-à-dire que, dans le cadre de ces politiques de rénovation urbaine, qui rentrent aussi pour un certain nombre d'aspects dans la compétence des Territoires, on a besoin d'avoir un concours financier des Territoires. La difficulté, c'est que, sur ce projet, nous ne sommes pas sur les mêmes territoires et que nous n'avons pas les mêmes politiques sur les deux Territoires. Au niveau de Paris Est Marne & Bois, grosso modo, on fait l'assainissement et les ordures ménagères, et quelques éléments complémentaires ; du côté du GPSEA, on n'est pas du tout dans les mêmes approches, puisque beaucoup d'équipements sont intégrés, notamment les équipements sportifs et les équipements culturels, ce qui fait que, par exemple, la piscine envisagée du côté de Chennevières, au niveau des Bordes, est intégralement prise en charge par le Territoire, ce qui change considérablement la donne.

Et donc, du fait qu'en 2016 les maires d'alors, qui étaient en fonction lors de la création de l'EPT, quelle que soit leur tendance, avaient défini qu'on resterait sur un minimum de compétences transférées, aujourd'hui, on se retrouve dans une situation où, bien évidemment, on peut le comprendre, chacun défend aussi les intérêts de sa commune. En tant que Maire, je le comprends pleinement. Certains ne veulent pas aller sur des financements conséquents, sur des projets qui n'ont pas forcément un impact direct dans leur commune et, pour autant, il faut faire jouer la solidarité. Et nous avons sur le Bois l'Abbé - et je ne cesse de le répéter - le premier quartier en politique de la ville du Val-de-Marne, le troisième d'Île-de-France et, sur le plan financier, c'est un effort considérable.

Et comme j'ai eu l'occasion de le dire, aussi bien d'ailleurs à la ministre en charge du logement qu'au Premier ministre, quand on va à Marseille, on a parfois des dérogations. Donc j'entends qu'il y ait aussi un peu de dérogations qui soient accordées à Champigny, et en tout cas qu'une attention tout à fait particulière soit portée sur un projet de cette importance. Et donc on nous disait : "Ce n'est pas possible". Et comme on soutenait que, financièrement, c'était intenable pour la ville, nous avons eu l'occasion d'avoir un audit financier réalisé par la direction des Finances de l'État, et qui a conclu que la soutenabilité financière de la ville était tout à fait recevable, au regard de la situation que nous avons héritée, situation financière compliquée. Et, au fond, ce n'est pas un ANRU que nous avons à faire, mais quasiment deux et demi à trois, quand on regarde les investissements qui sont nécessaires à faire, en dehors de ce quartier, pour tous les autres quartiers de la ville. Et donc c'est un élément qui a été pris en considération : la direction des Finances de l'État le note bien dans son compte-rendu, qu'effectivement on ne peut pas accepter que, pendant douze ans, l'intégralité des finances de la Commune soit consacrée à un seul quartier alors que l'on en a dix. Et donc ceci a été tout à fait compris, au regard de l'état désastreux d'un certain nombre d'équipements dont nous avons hérité et d'une situation financière jugée, par les services financiers de l'État - pas par moi - particulièrement fragile, pour ne pas dire difficile, ce qui correspond d'ailleurs tout à

fait à l'audit que nous avons eu de la part d'un cabinet extérieur que nous avons mandaté auparavant.

Au regard de ces éléments et du fait que, effectivement, la direction des Finances de l'État dit que nous sommes pleinement éligibles au fond à ce critère, tout cela fait que nous pouvons aller maintenant au comité national d'engagement. Cela ne veut pas dire, et je le précise bien pour que tout le monde soit au clair avec cela, cela ne veut pas dire que l'on aura les 15 % en question ; car ceux qui décident, c'est au niveau du comité d'engagement. Et donc c'est l'ensemble des partenaires, et au premier chef l'État, qui dira effectivement : "On y va" en sachant que si nous n'avons pas ce pourcentage-là, clairement, un certain nombre d'institutions ne pourront pas suivre financièrement. Alors ce sera le cas pour la ville, mais ce sera aussi le cas pour le Territoire.

Je vous ai expliqué la question de la répartition des compétences du Territoire ; mais il y a aussi un problème budgétaire au niveau du Territoire, puisque ce qui avait été défini lors de la constitution des Territoires, c'était de fixer au minimum, mais c'était aussi de fixer au minimum tout le reste des investissements, en dehors des ordures ménagères et de l'assainissement. Et donc, au regard de cela, on comprend aisément qu'il n'y a pas aujourd'hui une visibilité financière pour l'EPT de s'engager sur 10 à 12 ans de financement. C'est un reste à charge pour l'Établissement public territorial d'environ 27 M € et, sur ces 27 M €, cela veut dire plus de 2 M € par an à financer pendant toute la période, en sachant que l'on n'a aucune visibilité financière pour les EPT. Alors, typiquement, sur l'EPT Paris Est Marne & Bois, parce qu'il y a cette histoire que je viens de vous expliquer, mais sur l'ensemble des EPT, nous n'avons pas de fiscalité propre, c'est-à-dire que nous ne sommes pas sur des EPCI. Et donc, comme nous n'avons pas de fiscalité propre et que nous n'avons pas de levier, puisque régulièrement et encore sur le budget 2022 que nous avons préparé aussi au niveau du Territoire, la Métropole ponctionne encore 2 M € cette année, c'est-à-dire que l'on a de moins en moins de visibilité. La progression de CFE, qui est quand même un des éléments majeurs du financement des EPT, a complètement été absorbée, en très grande partie en tout cas, par la Métropole. Donc on a un sujet financier pour l'EPT, et donc, s'il n'y a pas une participation forte, l'EPT ne sera pas en capacité financière de suivre.

Ce n'est pas qu'une question de volonté. J'ai réussi à convaincre l'ensemble des Maires de s'engager pleinement dans ce dossier, y compris dans la reconstitution de l'offre : la moitié des logements, qui sont appelés à être démolis sur le Bois l'Abbé, seront reconstruits dans le Territoire : Saint-Maur en a pris une cinquantaine, Saint-Mandé dix-sept, Le Perreux une trentaine. Voilà. Il y a donc une véritable volonté de « faire avancer » tous ensemble. Je me souviens d'un temps où l'on disait qu'il fallait faire que du logement social dans les villes qui n'en avaient pas assez, eh bien cela se fait grâce à ce dispositif, et je crois que l'on ne peut tous que s'en réjouir, mais rien n'est gagné, et donc, comme j'ai eu l'occasion de l'écrire, on y va avec détermination et espoir, mais aussi avec un peu d'incertitude. Voilà. Donc je voulais vous faire un petit retour sur ces éléments-là, et je ne manquerai pas de revenir sur le sujet quand on aura des réponses précises de la part de l'État.

Autre point d'information, et ce sera le dernier, après on rentrera dans l'ordre du jour : un point d'information sur les élections, présidentielle et législatives, qui arrivent. On va rentrer bientôt dans la période de réserve ; c'est d'ailleurs pour cela que le comité d'engagement ne peut pas se tenir indéfiniment et que nous avons une pression assez forte pour passer le plus rapidement possible. Donc on est en train de caler cela. Il n'en reste pas moins qu'il faut aussi organiser les élections, et tout le monde n'a pas fait le retour, au niveau des élu(e)s, pour les

présidences de bureaux de vote. Donc je vous invite tous et toutes à le faire sans tarder, de telle manière que l'administration puisse s'organiser, d'autant que l'on risque d'avoir encore peut-être des difficultés sanitaires en fonction de l'évolution que nous aurons et qui n'est pas encore très lisible sur le mois d'avril. Donc j'invite tout le monde à faire des retours rapides au niveau de l'administration.

Dernier point : ce n'est pas un point d'information, mais c'est pour répondre à un courrier de Monsieur MAILLER qui nous a écrit pour nous dire que (alors c'est certainement un espoir ; au fond, une envie forte de sa part) la police municipale intervenait sur le marché à l'encontre de quelqu'un qui vend à la sauvette. Alors je vous informe, Monsieur MAILLER, qu'elle n'est pas encore en place, mais je vois dans vos écrits que vous y aspirez tellement que vous la citez trois fois la police municipale. Donc je suis heureux que vous souteniez notre projet de création de police municipale maintenant. Et pour vous dire que, concernant cette personne qui vend des fleurs à la sauvette et qui a peut-être eu quelques remarques de la part, certainement pas des policiers municipaux, mais en tout cas des ASVP ou peut-être de la police nationale ; au fond, ils ne font qu'appliquer un arrêté interdisant la vente à la sauvette. Mais ce n'est pas mon arrêté ; je ne fais qu'appliquer des arrêtés qui existent. C'est un arrêté qui date de 2007, ce n'est pas nouveau. Et donc voilà, vous avez un peu votre réponse. Par ailleurs, il n'en reste pas moins que, quand on a certaines situations, comme nous n'avons pas de vendeurs de fleurs sur le marché, eh bien nous avons accompagné une personne dans la même situation. Michel DUVAUDIER a accompagné une personne, et aujourd'hui elle a un stand officiel. Par contre, on ne peut pas avoir et un stand officiel et une vente à la sauvette. Vous voyez comment on a réglé les choses.

Voilà. Je crois que je vous ai répondu à l'ensemble des questions qui avaient été posées sur ce point, donc on va pouvoir rentrer dans l'ordre du jour.

Monsieur TITOV a une question : sûrement pour signaler une question en fin de séance, j'imagine. »

M. TITOV

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. J'ai deux questions diverses. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, c'est noté. Ensuite on va pouvoir approuver la liste des décisions qui ont été prises. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Monsieur le Maire. Si je me suis permis de citer la police municipale, c'est qu'a priori les agent(e)s se sont présenté(e)s comme étant de la police municipale. »

Monsieur le Maire

« Non, on ne peut pas dire cela. Vous savez, les agent(e)s ne disent pas des choses qui sont fausses ; ce sont des agent(e)s assermenté(e)s. Méfiez-vous de ce que vous dites. »

M. MAILLER

« En tout cas c'est tel que la personne nous l'a relaté. »

Monsieur le Maire

« Ah, cela s'appelle des bruits de couloirs... »

M. MAILLER

« C'est vous qui le déterminez de cette manière-là.

Concernant la décision 21 738, j'aimerais savoir de quoi il s'agit en fait de transaction, et quel est le montant de cette transaction ; sur les décisions 742 et 743, qui sont un peu du même ordre, de quoi s'agit-il quand vous parlez de convention d'objectifs et de financement des fonds publics et territoires ; et enfin je suis étonné de voir, sur les décisions 757 et 759, que vous les avez prises sous forme de décisions alors qu'à la limite, ce sont des conventions d'objectifs et de financement. Elles devraient plutôt relever du Conseil municipal, mais peut-être ai-je mal lu la délégation que ce Conseil municipal vous a donnée... »

Monsieur le Maire

« Bien, je vais vous répondre sur le premier point. Donc la 738 concerne une parcelle que la ville avait envisagée de céder au niveau du centre de vacances d'Argelès, et que nous n'avons pas souhaité céder. Nous préférons conserver nos biens, et donc c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas cédé cette parcelle. C'est bien Argelès parce que je sais qu'il y a eu deux fois la question ? Non 738, c'est Flumet. Donc c'est au niveau de Flumet. On n'a pas souhaité céder notre patrimoine.

Concernant les autres points, les conventions en question, celles de la CAF, cela rentre complètement effectivement dans l'objet des décisions au regard des éléments qui sont ceux-là, mais si ce n'est pas le cas, je ne doute pas que vous ferez un énième recours sur les délégations dont je dispose, puisque vous vous en êtes fait un peu l'objet de votre fonctionnement au sein de ce Conseil. Et sur les points 742, ce sont des conventions qui concernent à la fois les questions de financement du handicap, et pour la seconde l'objet concerne la participation des enfants et des jeunes. Voilà. Vous avez des objets particuliers qui ne sont pas extraordinaires. Les montants, vous voyez, ce sont des montants qui sont de l'ordre de 5 000 €. Est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques concernant ces décisions ? Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire. Non, mon intervention ne concerne pas les décisions. Je voudrais juste dire qu'un peu avant je vous ai adressé, en fin de semaine, début de semaine plutôt, une question concernant la modification des horaires du bureau de Poste de la commune. Je voulais savoir si vous alliez nous répondre maintenant ou en fin de séance... »

Monsieur le Maire

« Je peux vous répondre maintenant, si vous voulez. Effectivement, on a eu cette information. Alors ce n'est pas de fermeture de bureau de Poste, c'est de réduction horaire éventuelle. Rien n'est encore pleinement acté d'après les informations dont on dispose, et nous avons bientôt une rencontre avec la Poste qui veut revoir un certain nombre d'éléments d'organisation, pas simplement d'ailleurs sur des questions d'horaires, mais sur des questions de prestations, nous faire des propositions aussi, donc on va regarder tout cela. On n'hésitera pas à revenir vers vous. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, dans ma question sur la transaction, je vous demandais le montant de cette transaction. Si je comprends bien, en fait, on a cassé la vente qui était en cours pour ne pas vendre ce terrain, c'est ça ? »

Monsieur le Maire

« On a eu quelques frais de remboursement par rapport à la transaction : les frais sont de 900 €. Madame LE LAGADEC. »

Mme LE LAGADEC

« Bonsoir à tous. Moi je reviens très rapidement sur le courrier que l'on vous a envoyé. Vous nous dites que vous allez rencontrer la direction de la Poste. Donc on vous a aussi sollicité pour une rencontre avec le Groupe de convergence de défense des services publics, et notamment du service public postal. Donc allez-vous répondre positivement à cette demande de rencontre ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors je n'ai pas été sollicité directement. Vous m'avez fait parvenir quelque chose, vous, vous en parlez, mais moi, je n'ai pas été sollicité directement par ce groupe. Mais s'il souhaite me rencontrer, il n'y aura aucun problème. Donc je réponds à votre question. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, eh bien on va pouvoir passer à l'ordre du jour.

Donc pour vous préciser qu'il était inscrit 24 points à l'ordre du jour ; il n'y en a plus que 23. Le point numéro 5 est donc retiré. C'est le point concernant le débat sur le PADD. Il se trouve que certes la délibération a pu être adoptée ; le PADD a pu être adopté au Territoire, mais lors de la séance du Territoire, nous avons fait remarquer - un certain nombre d'élu(e)s - qu'il y avait des erreurs dans la cartographie. Et donc on a demandé à ce que les corrections soient apportées. Elles ne l'ont pas été, et donc nous reportons au prochain Conseil municipal ce débat sur le PADD de telle manière à ce que vous ayez des informations précises et justes de cartographie, pour être tout à fait informés. Donc on va pouvoir commencer maintenant l'ordre du jour avec le point numéro 1, le budget primitif 2022, Sophie Amar.

1. Budget primitif 2022 – Budget principal Ville

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. En préambule, je voudrais remercier chaleureusement toute l'équipe des agent(e)s de la mairie qui a travaillé pendant de nombreuses semaines pour réaliser ce budget avec beaucoup d'enthousiasme. Merci à vous tous·et toutes.

Le budget primitif qui vous est proposé pour l'année 2022 traduit les orientations débattues lors du Conseil municipal du 15 décembre 2021. Ce budget primitif permet la mise en œuvre des projets de notre programme municipal. Le budget s'équilibre à hauteur de 128 438 974 € en fonctionnement et de 65 559 978 € en investissement, soit une variation de 1,40 % en fonctionnement et 2,18 % en investissement.

Je vais aborder la section de fonctionnement. Je vais commencer par les dépenses.

Les dépenses, et je n'aborderai que les dépenses réelles, ces dépenses se décomposent au chapitre charges générales pour 25 906 832 €, comprenant notamment les achats de repas au SIRESCO, la fourniture d'eau et d'énergie, les produits consommables pour les

fonctionnements des services d'enseignement, de santé, les initiatives publiques, les sports, le parc automobile, les services techniques et culturels, les contrats de prestation des services, la maintenance, l'entretien de la voirie et des locaux, locations immobilières. Ces charges générales diminuent de 1,3 % par rapport au budget primitif 2021. Cette évolution intègre la baisse des charges qui résulte d'une adaptation des prévisions au plus près des besoins anticipés et de remises en concurrence. À titre d'exemple, les contrats de fourniture de chauffage des bâtiments, d'entretien et d'éclairage public ont permis une économie et ceux d'assurance ont produit une baisse significative.

En ce qui concerne les charges de dépenses du personnel qui s'élèvent à 71 820 500 €, elles sont en augmentation seulement – dirais-je – de 0,6 % par rapport au budget primitif 2021. Cette proposition intègre le gel du point d'indice, l'augmentation du smic au 1^{er} janvier, les mesures statutaires catégorielles et les deux tours pour les élections, présidentielle et législatives. Elle intègre également l'effet, en année pleine, des dispositifs de l'apprentissage et des avancements d'échelons et de grades décidés au niveau local. En ce qui concerne les atténuations de produits qui s'élèvent à 2 048 715 €, cela concerne principalement le prélèvement au profit du Fonds national de garantie individuelle et des ressources mis en place depuis l'année 2011 dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle. Pour ce qui est des autres charges de gestion courante qui s'élèvent à 9 512 099 €, en fait, il s'agit essentiellement des subventions versées et des contributions obligatoires. En ce qui concerne les subventions aux associations et personnes de droit privé, nous prévoyons le même montant que l'année dernière, c'est-à-dire 1 667 586 €, et je précise que l'individualisation des subventions fera l'objet d'une délibération spécifique ultérieurement. En ce qui concerne la subvention CCAS, elle augmente de 101 700 € par rapport à l'année dernière pour maintenir les prestations proposées par le CCAS, intégrer les revalorisations salariales décidées en 2021 pour les personnels médicaux et non-soignants. La subvention à la Caisse des écoles est prévue comme en 2021 à 250 000 €. Je vous précise toutefois qu'elle pourra être ajustée en cours d'exercice, au regard des besoins de financements qui seront constatés. Pour ce qui est de la participation obligatoire aux dépenses de fonctionnement de la brigade de sapeurs-pompiers qui, je vous rappelle, est obligatoire, elle est en augmentation de 30 000 € et prévue à hauteur de 1 430 000 €.

La contribution au financement du Territoire, l'EPT, s'élève à 1,5 M € et augmente de 23 % par rapport au montant prévu au BP 2021. Je vous rappelle qu'elle comprend la contribution à 1,50 € par habitant, les contributions pour transferts de compétences et la contribution pour les mesures spécifiques.

En ce qui concerne les charges financières, nous sommes en baisse de 9 % par rapport à l'année dernière. Pour les charges exceptionnelles, vous savez que ce chapitre comprend les annulations de titres sur les exercices antérieurs et la dotation aux amortissements. Elle est en augmentation de 9,4 %. La dotation aux amortissements s'élève à 16 742 511 €.

Je vais passer aux recettes et j'aborderai uniquement les recettes réelles. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 128 119 886 € et progressent de 1,6 %. Les postes significatifs en recettes sont au nombre de trois, à savoir les produits des services et des domaines prévus pour 8,9 M €, les impôts et taxes à 85 M € et les dotations et subventions à 32 M €. Les produits des services et du domaine, recettes issues des prestations aux usagers des services, sont globalement en baisse de 2,8 % par rapport à l'année dernière, et les évolutions sont

contrastées selon la nature des recettes. Là, on peut faire référence à la crise sanitaire. Ainsi la participation des usagers des centres municipaux de santé baisse en raison de la montée en charge du projet d'expérimentation de paiement des professionnels de santé, tandis que les provisions pour la restauration scolaire et les activités périscolaires augmentent en prévision d'une activité en 2022 sans interruption.

Les impôts et taxes augmentent de 5,3 % et comprennent notamment les taxes foncières, et la compensation de garanties de produits, et s'élèvent à 57 M €. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 1 M €, le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France à 5 850 000 €, les droits de mutation sont prévus à 3 M € et l'attribution de compensation versée par la métropole du Grand Paris, qui est figée, je vous le rappelle, depuis 2016, les montants n'ont pas changé : c'est toujours 16 M €. En ce qui concerne les taxes foncières, je vous rappelle que nous n'augmentons pas les taux, et que la revalorisation décidée nationalement des bases des taxes foncières bâties et non bâties s'élève à 3,4 % pour 2022, et correspond à l'inflation constatée entre novembre 2020 et novembre 2021. Je vous rappelle également que la suppression du produit de la taxe d'habitation a été compensée en 2021 par le transfert à la Commune de la part départementale de la taxe foncière bâtie. La neutralité financière est assurée par un coefficient correcteur. En ce qui concerne les dotations et subventions, elles sont en diminution de 5,8 %. Je n'en dirai pas plus.

Je vais passer à la section investissement, et je vais aborder les dépenses réelles d'investissement. Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation de 6,5 % par rapport au budget primitif 2021. Elles vous sont détaillées dans le rapport. Je ne les mentionnerai pas point par point. Il est néanmoins utile de rappeler les projets de réalisations de certains équipements, à savoir : l'équipement d'accueil de la petite enfance dans le quartier des Mordacs, la reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis et le gymnase, la réalisation du local de police municipale, la rénovation du stade Duprat, la réhabilitation de bâtiments et circulation du centre de vacances d'Oléron, la relocalisation et réhabilitation de locaux utilisés par les services municipaux. Quant au projet de réalisation des opérations d'aménagement, le budget 2022 prévoit notamment l'aménagement du centre-ville, place Lénine, le nouveau programme de renouvellement urbain Bois l'Abbé, les contributions financières à la réalisation de réhabilitation de logements. Par ailleurs, des crédits sont prévus pour les opérations de voirie, les travaux récurrents de grosses réparations des bâtiments communaux et d'amélioration de l'espace public, et enfin pour les équipements et les moyens des services.

Concluons l'inventaire de nos dépenses d'investissement par le remboursement du capital de la dette, en baisse de 8 %, toujours par rapport à 2021, du fait de l'effet des remboursements anticipés effectués en 2021.

Quant aux recettes réelles d'investissement, elles s'élèvent à 47 M € et elles évoluent de 5 %. Ces recettes comprennent notamment un montant de 2 150 000 € pour la FCTVA au regard des dépenses d'investissements réalisées en 2021 et un produit de la taxe des aménagements prévu à 2 M € au regard des permis de construire délivrés. Les recettes des produits de cession ont un montant assez conséquent cette année au budget 2022, puisqu'elles s'élèvent à 8 920 000 €. Elles concernent principalement les cessions de la cuisine centrale, de l'îlot Verdun, du bâtiment situé au 283 avenue du Général-De-Gaulle et des terrains au 50 boulevard Diderot, rue Gabriel-Péri et rue Duprat. Pour financer les investissements prévus

en 2022, il est prévu un recours à l'emprunt de 28 M€, montant qui sera réexaminé en décision modificative lors de la reprise du résultat 2021 et de l'aboutissement des diverses demandes de subventions, notamment auprès de l'État.

L'avis des commissions

- Avis favorable à la majorité des membres de la première commission, un vote réservé Monsieur LURIER ;
- Pour la deuxième commission, il y a un avis favorable à la majorité avec deux reports de vote, Madame CAPORAL et Monsieur FAUTRÉ ;
- Il y a un avis favorable à l'unanimité des membres de la troisième commission ;
- Un avis favorable à la majorité des membres de la quatrième commission avec un vote réservé, Madame LE LAGADEC, et une abstention, Madame MASMOUDI-LAJNEF ;
- Il y a un avis favorable à l'unanimité des membres de la cinquième commission ;
- Un avis favorable à la majorité des membres de la sixième commission, avec une abstention de Monsieur SOLARO et un avis contre de Monsieur MAILLER.

Je vais vous rapporter les questions qui ont été posées en commission et qui n'ont pas eu de réponses lors de ces commissions.

En ce qui concerne la première commission, Monsieur LURIER demande quel est le projet de centre action qui a fait l'objet d'un double versement de 2 M €. La réponse est : l'opération Union-Jaurès.

Pour la quatrième commission, Madame LE LAGADEC trouve regrettable que les services aux habitant(e)s n'apparaissent pas. Ce n'est pas une question. Concernant la taxe d'habitation, Madame LE LAGADEC aurait souhaité une analyse sur plusieurs années, notamment sur le niveau de compensation par l'État. Madame LE LAGADEC aurait voulu que la taxe d'habitation apparaisse spécifiquement et non mêlée à l'ensemble des taxes. Réponse de la direction des services financiers : la taxe d'habitation a été supprimée en 2021 et est compensée intégralement à la Ville en 2021. La compensation de cette suppression ne peut pas être regardée sur plusieurs années. Seules les résidences secondaires restent soumises à la taxe d'habitation pour un montant estimé à 1 021 637 €.

Madame LE LAGADEC demande à quoi correspond la recette d'opération patrimoniale. La recette d'opération patrimoniale, qui est équilibrée par une dépense équivalente, permet d'effectuer une écriture comptable dans le cas d'acquisition à l'euro symbolique et va retracer la valeur du bien cédé ou du bien acquis. Ceci permet de valoriser dans l'actif une perte ou un gain de valeur du patrimoine de la Ville. Il s'agit ici d'écritures sans mouvements financiers réels, qui sont appelés mouvements d'ordre en comptabilité publique. Les inscriptions des budgets primitifs précédents : en 2021, 1 M € ; en 2020, 1 M € ; en 2019, 1 250 000 € ; en 2018, 100 000 € ; en 2017, 100 000 €.

Suite au constat fait en 2018 que l'inscription à hauteur de 100 000 € ne permettait pas de traiter les opérations comptables sans une décision modificative de ce chapitre, il a été adopté, dès 2019, une augmentation de la provision équilibrée en dépenses et en recettes pour passer les écritures comptables au fil des cessions et acquisitions concernées, et ainsi éviter une concentration de ces opérations qui donnent souvent des recherches sur le bien en fin d'exercice. J'espère que ce n'était pas trop technique. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER, Madame CAPORAL ensuite. »

M. MAILLER

« Comme pour ma précédente intervention lors du précédent budget qui nous était présenté, je ne peux que regretter - c'était une des questions de ma collègue de l'opposition - le fait que nous avons des grandes masses dans lesquelles tout est noyé, ce qui ne nous permet pas bien sûr d'apprécier les orientations qui sont les vôtres ; d'autant plus que, lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons eu à peu près le même type de document, qui ne nous permet pas réellement de savoir ce que vous comptez faire. Quand on lit le document que vous nous avez remis, alors parfois vous avez des comparaisons avec les années précédentes, ce qui est très bien, puisque je le demande à chaque fois ; parfois, on n'en a pas. Donc, effectivement, c'est toujours difficile de comparer dans ces conditions la manière dont vous souhaitez gérer la ville.

Je constate également que vous nous faites part, par exemple, de l'augmentation importante - une nouvelle fois - ce n'est pas la première année que nous sommes amenés à augmenter la participation au financement de l'EPT qui, à mon sens, n'a aucune justification. En tout cas, dans ce que vous nous donnez, on ne peut pas savoir ce qui justifie aujourd'hui cette augmentation de 23 %. Vous parlez de 1 347 000 € pour financer les compétences transférées. De quel type de compétences parle-t-on ? Et j'aimerais bien avoir un petit détail sur cela pour pouvoir apprécier si cette augmentation est justifiée parce que, quand on voit par exemple le ramassage des encombrants, on peut quand même s'interroger sur le travail de l'EPT qui, notamment, je dirais, a un mode de gestion de la déchetterie qui est plus que contestable, puisque de nombreux habitant(e)s qui y vont avec certains véhicules ne peuvent pas y accéder du fait de la hauteur et qu'on les refoule. Donc après, il ne faut pas s'étonner que l'on puisse retrouver des dépôts sauvages un petit peu partout.

Sur les autres points sur lesquels je vais peut-être vous interroger, par exemple, si l'on prend les opérations d'équipement, vous avancez un chiffre de 12 365 000 € en nous mettant toute une liste, un peu à la Prévert, de ce que vous comptez faire ; mais on n'a aucun élément financier sur chacune des opérations parce que, évidemment, ce n'est pas la même chose si vous mettez 10 M € sur les 12 M € pour votre police municipale que si vous en mettiez beaucoup moins, ne serait-ce que pour l'orientation que vous avez choisie pour ce budget 2022. Même question pour les opérations d'aménagement ; vous mettez 15 M €. On a une liste, on ne sait pas quels montants vous avez estimés sur ces opérations : les opérations de voirie, pareil, qu'est-ce que vous comptez faire ? Qu'est-ce que vous mettez derrière "opérations de voirie" et quelles sont les priorités que vous allez mettre en œuvre ? On peut continuer encore sur les travaux de grosses réparations, et cela a quand même un intérêt parce que, dans les travaux de grosses réparations, les associations des usagers et les utilisateurs de ces équipements, bien sûr, sont très intéressés par les priorités que vous souhaiteriez donner. Donc j'aimerais avoir si possible des détails sur ces opérations. Voilà globalement un petit peu mon sentiment sur ce document qui ne nous permet pas, aujourd'hui, de réellement identifier ce que vous souhaitez. On fait un emprunt de 28 M €, mais on n'a absolument pas de tableau qui nous donne la progression de la dette sur les années à venir. Et quand je feuillette ce magnifique document administratif de la M14, qui est une chose très difficile à lire, quand je vais regarder par fonction par exemple sur la question de la sécurité,

je prends ce sujet-là, à part la somme qui correspond à la somme que l'on va verser pour les pompiers, il n'apparaît aucun élément sur ce que vous allez faire sur la police municipale. Compte tenu de ce que je viens de dire et de l'incapacité qui est la mienne et celle de mon collègue aujourd'hui à apprécier les orientations, parce que pour certaines, Monsieur le Maire, comme je vous l'ai déjà dit, nous pourrions peut-être vous suivre et vous accompagner, comme pour l'ANRU, mais vous avez souhaité faire cavalier seul alors que l'on pourrait vous soutenir dans un certain cadre, encore faut-il que l'on puisse être informés et avoir le niveau d'information suffisant pour pouvoir vous accompagner et prendre une décision éclairée. Donc nous voterons bien sûr contre ce budget. »

Monsieur le Maire

« Ah ! C'est une surprise.

(Rires)

Bien, nous aurons l'occasion de reparler de la façon dont vous nous accompagnez un petit peu plus tard, mais je vais laisser la parole à Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Merci, bonsoir à tous. Oui, il y a plusieurs questions. La première, il s'agit de la prestation d'assistance utilisateurs qui est externalisée, ce qui est à l'origine d'une augmentation de 48 % et constitue une dépense nouvelle estimée à 330 000 €. J'aimerais connaître la raison de ce choix.

Je me félicite que la subvention du CCAS soit maintenue et augmentée de 120 700 € par rapport à 2021, et que cette hausse provienne du maintien des prestations.

J'ai deux autres questions : d'une part, l'entretien-réparation des réseaux. Je pensais que c'était une des compétences de l'EPT. De quels réseaux s'agit-il ? L'autre chose qui m'a étonnée, ce sont les frais de gardiennage d'églises et de forêts. C'est très joli d'avoir des gardiennages de forêts, mais je ne savais pas. Alors je souhaitais avoir des informations sur cette question, surtout que cela passe de 0 à 294 000 €. Peut-être que je ne comprends pas quelque chose. Voilà. Ensuite le montant des 16 871 980 €, quoique provisoire, compense des produits de fiscalité économique dus à la ville depuis 2016 et que nous n'avons cessé de demander, et qui ont mis très longtemps à arriver. Cette somme devrait permettre des investissements ambitieux. Or les investissements ne semblent pas suivre, en particulier pour les écoles. En effet, je ne vois qu'une dépense de 800 000 € pour Henri-Bassis. Cette subvention devrait en outre permettre l'investissement pour le SIRESCO, dont on reparlera tout à l'heure dans une autre délibération. Et, en fait, on aimerait avoir, comme Monsieur MAILLER l'a dit tout de suite, les détails des investissements prévus par projet.

Je m'intéresse aussi à savoir quels aménagements sont prévus au conservatoire et aussi à la création d'une desserte de chantier pour la gare de Bry-Villiers-Champigny. Est-ce que vous en avez déjà le tracé ? Avant-dernière question, point 4 page 9 : il y a des travaux donc, est-ce qu'il y a une baisse de fluide attendue sur les travaux de rénovation et d'isolation ? Et enfin, concernant les amendes de la police qui nous reviennent, sont-elles en hausse ou en baisse, ce qui nous donnerait une indication pour savoir si elles servent à quelque chose, si elles sont vraiment efficaces ? Merci beaucoup. Évidemment, nous voterons contre pour les raisons exposées de manque d'informations suffisantes. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur TITOV, Madame LE LAGADEC ensuite. Monsieur MAILLER, vous avez déjà parlé. »

M. MAILLER

« Oui, j'ai oublié quelque chose. »

Monsieur le Maire

« Ah vous avez oublié. Mieux vaut tard que jamais. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous et toutes, cher(e)s collègues. Là, justement, on parlait de la taxe foncière, donc merci d'avoir précisé à nouveau qu'elle ne sera pas augmentée, hormis le taux...

Mme AMAR (réagit hors micro)

« Non pas le taux. »

M. TITOV

« Le taux national dont on parlera encore, de 3,4 %, ce qui est quand même assez élevé. Donc au sujet des ordures ménagères, on peut comprendre que cela fait partie de la taxe foncière, mais cela n'a pas augmenté non plus, si je comprends bien, mais je pense qu'il y a quand même des économies à faire là-dessus puisque l'on parle d'un budget. On voit que sur le terrain, le sentiment des Campinois(e)s est de payer beaucoup pour un service mitigé, tant au niveau des encombrants que des ordures ménagères. Alors que nous faisons partie du T10, toutes les villes n'ont pas les mêmes règles : par exemple, à Joinville, il y a deux ramassages d'ordures ménagères par semaine, que ce soit pour les immeubles ou pour les pavillons. Nous, nous en avons trois. Est-ce que nous jetons plus que les Joinvillais(e)s ? Une économie est donc possible, et sortir sa poubelle tous les deux jours me paraît un peu excessif. En province, c'est souvent une fois par semaine, que l'on soit en pavillon ou pas...

(Rires)

Voilà. Donc est-ce qu'il est possible de mener une réflexion sur ce sujet ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci de vos propositions. On aura l'occasion de vous répondre. Madame LE LAGADEC. »

Mme LE LAGADEC

« Merci Monsieur le Maire. J'ai participé à la commission et j'ai eu l'occasion de poser un certain nombre de questions. Alors sans doute me suis-je mal exprimée parce que, de ce que j'ai entendu, je pense que vous n'avez rien compris. Parce que moi, je n'ai pas vraiment compris. Donc je vais vous redire ce que j'ai dit en commission. J'ai fait une remarque, effectivement, sur la question de la taxe d'habitation. Il me semblait intéressant de savoir combien la Ville touchait de taxe d'habitation avant qu'elle soit supprimée complètement pour pouvoir être sûr que, l'année prochaine, on touche toujours la taxe d'habitation, voire la taxe d'habitation en tenant compte de l'inflation. C'était donc ma remarque, parce que je pense que c'est intéressant d'être sûr que l'État, une fois de plus, ne gèle pas certaines subventions qu'il

nous doit en fait, puisque c'est lui qui prend la décision sur le budget des autres. Mais ça, on a un peu l'habitude.

La deuxième remarque que j'avais faite, c'était tout à fait dans la même ligne que les remarques qu'on avait faites dans le débat d'orientation budgétaire. Nous regrettons que, dans ce budget, n'apparaissent pas les ambitions que vous portez en termes de politique éducative, de politique de la jeunesse, de politique sportive, de politique de santé, parce qu'il y a une vraie politique santé qui se déploie sur la Ville. Or cela ne se voit pas dans le budget. Donc on se demande un petit peu quelles sont les ambitions écologiques que l'on pourrait porter sur ce Territoire. Pourtant, pour avoir lu le PADD, dont on fera le débat plus tard, il y a effectivement, en tout cas sur le papier, la volonté de bien inscrire ce Territoire avec une trame bleue, puisqu'elle est traversée par la Marne et par la Seine pour d'autres communes de ce département. C'est un Territoire d'eau, donc on aurait pu penser que, là aussi, dans le budget, il y aurait eu des ambitions écologiques qui transparaîtraient, mais voilà, ce n'est pas le cas. On retrouve bien ce qui était dans votre programme municipal. Pour cette raison, nous voterons contre le budget que vous nous présentez ce soir. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER, ensuite Monsieur LURIER. »

M. MAILLER

« Alors cela va être très simple et très court, puisque ma collègue a repris en fait les questions que j'avais oubliées de vous poser. C'est de pouvoir avoir quelques éléments sur les actions que vous souhaitez mener en termes de politique éducative, jeunesse, sports, sur la condition animale que j'avais évoquée lors du débat d'orientation budgétaire. En tout cas, tout cela, ça manque et, effectivement, il est dommage que l'on n'ait pas ces éléments-là. »

M. LURIER

« Oui, Monsieur le Maire, mes cher(e)s collègues, brièvement, dans la droite ligne de ce qu'ont soulevé mes prédécesseurs, en termes de lecture du budget, il serait souhaitable, je pense, que nous ayons, action par action, le détail dont il s'agit, parce qu'essayer de le retrouver dans la présentation comptable du budget et de ses annexes, ce n'est pas chose facile. Pour m'être attelé à la tâche, j'ai retrouvé les chiffres que je suppose être pour certaines actions, et pour d'autres, cela me paraît très compliqué. Donc, effectivement, pour que l'on puisse se prononcer en toute clarté et éventuellement moduler notre propos, il serait bien que ce soit présenté de cette façon-là. Je suppose que, comme cela doit être chiffré quelque part, on doit pouvoir le mettre dans le texte de présentation. Et donc également, concernant la montée en charge du reversement à l'EPT, il serait bien aussi que l'on ait, parce que nous ne sommes pas tous membres du conseil de l'EPT, ce serait bien que l'on ait aussi le détail des actions, et quelles actions, quelles politiques publiques vont monter en puissance qui expliqueraient une augmentation de 23 %, si je ne m'abuse, en dehors du problème récurrent de la collecte des ordures ménagères et des encombrants. Et puis également, j'ai cherché au travers des chiffres à essayer de retrouver, en termes d'action économique, en termes de promotion de l'action économique au niveau de la ville. J'avoue que je n'ai pas trouvé de fiches. J'imagine qu'il y a sans doute des actions de prises, mais j'aimerais bien des mesures ou des intentions, ou des projets. Ce serait bien qu'ils y figurent en tant que tels, me semble-t-il. Voilà. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors je vais prendre Henrique RIBEIRO, mais avant je voudrais intervenir juste pour vous préciser - après on vous répondra à l'ensemble des questions, Sophie AMAR et moi - mais je signale que tous les conseillers municipaux disposent de l'ensemble des informations de l'EPT. Normalement, l'EPT nous a bien demandé d'avoir l'ensemble des mails, et vous recevez toutes les informations nécessaires des débats qui ont cours à l'EPT, ou sinon vous avez un lien qui vous a été communiqué en début de mandat, et il suffit d'aller sur le site de l'EPT. Vous avez toutes les informations qui sont à disposition. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à le signaler parce que cela fait partie des obligations de l'EPT. Henrique RIBEIRO. »

M. RIBEIRO

« Merci, Monsieur le Maire, cher(e)s collègues, bonsoir. Je suis pantois, mais vraiment pantois, devant les réactions de la minorité. Peut-être devrions-nous ajouter à la longue liste des symptômes liés à cette pandémie, celui de l'amnésie ? amnésie qui touche vraisemblablement l'ensemble des élu(e)s de la minorité. Loin des critiques qui tentent de masquer un bilan catastrophique bien difficile à assumer, je salue le travail que vous avez engagé, Monsieur le Maire, et mis en œuvre avec l'ensemble des collègues pour reprendre la main sur la situation financière particulièrement mauvaise, pour ne pas dire catastrophique, que nous avons trouvée. Une dette abyssale d'environ 139 M €.

Concernant les finances de la ville, le rapport entre l'état des bâtiments communaux et le niveau d'endettement est catastrophique. L'héritage que vous nous avez laissé est lourd de conséquences. L'approche financière était uniquement centrée sur les dépenses, et très peu sur les recettes. Voici quelques éléments incontestables : bâtiments en mauvais état (cinq écoles à refaire, on parlait des groupes scolaires Henri-Bassis, Eugénie-Cotton, Jacques-Solomon, sept équipements sportifs dégradés ou à reconstruire et des équipements culturels à créer sans aucune approche financière). Une situation financière particulièrement fragile sans travail sur les recettes avec des dysfonctionnements majeurs et de multiples projets annoncés au titre des jours heureux, mais sans le début d'un financement : le musée, le CTM et bien d'autres. Et ne parlons pas des vols multiples et variés comme les téléphones et le matériel informatique, condamnés par la justice, ou encore les emplois fictifs avec un silence des responsables qui ne peut que surprendre et interroger tant la direction des finances de l'État dans son audit financier de la ville dans le cadre de l'ANRU, et aussi le cabinet que nous avons mandaté.

Nous avons commencé à trouver des fonds sous la conduite de Monsieur le Maire et de Sophie AMAR, en charge des finances. Ce travail se traduit déjà par des premières améliorations relevées par les services des Finances de l'État sur la politique active menée en matière de recherche de recettes et d'amélioration des recouvrements. Certes le passif est lourd, mais nous allons initier avec ce budget une trajectoire saine et porter une véritable exigence dans la gestion attendue par les Campinois(e)s. Pour autant, tout reste fragile en fonction du soutien de l'État à notre projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé, et quand bien même nous pourrions obtenir le soutien maximal, nous augmenterons nécessairement notre endettement pour réparer les manquements du passé. Disons-le : la ville était mal gérée au détriment des Campinois(e)s et des agent(e)s de la ville. Pour cette année, comme nous l'avons initié l'an dernier, nous avons affirmé de nouveaux principes de gestion qui commencent à porter leurs fruits, et ce, malgré un contexte sanitaire difficile. Nous souhaitons

d'ailleurs remercier l'ensemble des directions municipales qui ont pleinement décliné les orientations municipales, qui étaient les nôtres. C'est ensemble que nous pouvons aujourd'hui être fiers de ce budget. Merci. »

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

« Je cède la parole à Sophie AMAR pour répondre aux questions, aux remarques, et après je compléterai. »

Mme AMAR

« Vous êtes surpris par l'augmentation de la contribution à verser à l'EPT. Je ne voulais pas vous noyer sous les chiffres, mais on va repartir dans les chiffres. Je vais vous redonner le détail des 1,5 M € puisque, apparemment, vous n'êtes pas allés sur le site de l'EPT. Alors je vous avais parlé de la contribution à hauteur de 1,50 € par habitant. Elle s'élève en fait à 116 417 €, donc elle est à comprendre dans les 1,5 M €. Je vous ai parlé de la transmission¹ des compétences. Vous avez la compétence PLUI : la Commune de Champigny verse 57 563 € ; pour la politique de la ville, 164 000 ; pour le plan climat-air-énergie territoriale, 80 000 ; pour les eaux pluviales, 310 000. Je fais des arrondis. Pour le développement économique, qui est une compétence du Territoire, 308 000. Les compétences que je viens de vous nommer, les montants que l'on nous demande, ce sont majoritairement des dépenses mutualisées.

Pour l'aménagement de l'espace, c'est plutôt sectorisé. Là, nous versons 49 000€ ; pour l'équipement culturel et sportif, nous versons 21 000€, et c'est également sectorisé. L'action sociale d'intérêt territorial est mutualisée, et c'est à hauteur de 54 500€ pour Champigny ; en ce qui concerne les mesures spécifiques, elles s'élèvent à 415 714€, et elles concernent la collecte des dépôts sauvages et le nettoyage des marchés alimentaires. Voilà comment se décompose le 1,5 M €. J'espère avoir répondu à votre question en ce qui concerne l'EPT.

En ce qui concerne la remarque de Monsieur MAILLER à propos de la police municipale, il n'a pas trouvé l'information dans le budget. Je l'invite à aller regarder la page 63.

En ce qui concerne vos remarques un peu collectives à propos du non-chiffrage des dépenses d'investissement prévues, je vous renvoie au DOB du 15 décembre 2021. Cela a été chiffré, vous avez le détail, et même sur les années ultérieures.

En ce qui concerne la remarque de Madame CAPORAL pour la prestation externalisée de 330 000 € en informatique, eh bien c'est un choix qui a été fait, mais peut-être que Monsieur BASTIN pourra vous en dire plus, pour répondre de manière rapide et qualitative à un besoin fort et non satisfait.

Je voudrais conclure par mon ressenti. J'ai l'impression que vous n'avez pas d'angle d'attaque pour attaquer le budget que nous vous proposons parce que, globalement, les services au public sont maintenus, voire parfois améliorés... »

¹ Il faut comprendre le « transfert » des compétences

Mme AMAR

« Nous améliorons l'autofinancement... »

Intervention de M. FAUTRÉ (hors micro)

« Catastrophique. »

Mme AMAR

« Nous augmentons les investissements... »

Intervention de M. FAUTRÉ (hors micro)

« Y'a un problème, là... »

Mme AMAR

« Nous maintenons les subventions. »

Intervention de M. FAUTRÉ (hors micro)

inaudible

Mme AMAR

« N'ayant pas d'angle d'attaque... »

M. FAUTRÉ (hors micro) et d'autres

« Ce n'est pas ce que disait votre collègue... Il nous a dit le contraire, votre collègue. »

(Applaudissements et brouhaha)

Mme AMAR

« Bon voilà.

Je pense, Madame LE LAGADEC, avoir compris votre question, et je pense que vous aurez la réponse lors de la prochaine délibération, puisque vous avez le détail des 57 M €, et vous voyez la compensation qui est faite. Donc je pense que vous le verrez, mais si non n'hésitez pas à reposer la question.

Monsieur le Maire

« Bien, je vous remercie, Sophie AMAR, pour l'ensemble de ces éléments. Je vais peut-être compléter quelques points parce qu'il faut quand même, comme cela a été très bien dit par Sophie AMAR et Henrique RIBEIRO, il faudrait qu'à un moment quand même, vous assumiez votre bilan. Certes il n'est pas brillant, mais il faut quand même assumer ce que l'on a fait par le passé. Et il faudrait aussi que vous ayez en tête, parce que c'est quand même un élément que vous utilisez, que vous avez déjà utilisé l'année dernière et que vous réutilisez un peu de façon générale pour dire que vous n'avez pas assez d'informations. Simplement quand même parce que, manifestement, vous n'aviez peut-être pas suffisamment regardé les documents que vous produisiez vous-mêmes, mais vous avez plus d'informations aussi bien dans le rapport que nous avons pour le DOB que pour le budget que ce que vous nous fournissiez quand nous étions dans l'opposition. Donc, en matière d'information, je crois qu'il y a là

beaucoup de choses. Et puis, par ailleurs, vous donner le détail de la voirie, des grosses réparations, on peut y aller comme cela, mais si vous voulez, il est toujours bon d'avoir une certaine réserve financière pour répondre aux incidents que l'on peut avoir en cours d'année. Et c'est pour cela qu'il y a un budget global sur les grosses réparations. On l'a beaucoup utilisé d'ailleurs l'été dernier pour remettre à niveau les écoles en particulier, mais pas seulement, aussi un certain nombre d'équipements culturels par exemple, ou sportifs. Vous avez pu d'ailleurs le constater puisque j'ai eu l'occasion de voir certain(e)s d'entre vous, comme les autres élu(e)s d'ailleurs, profiter à nouveau de la salle Gérard-Philippe. Vous voyez que l'argent ne passe pas on ne sait où... Les choses sont claires au moins avec nous, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant.

Concernant les questions de financement par rapport à l'EPT, certes il y a des augmentations, il y a des transferts de compétences. Je vous ai parlé des deux compétences majeures qui ont été transférées dès le départ, à savoir les ordures ménagères et l'assainissement. Mais, progressivement, il y a des choses qui sont en train d'avancer. Vous avez les éclairages, le PLUI. Vous savez tous que le PLUI est en cours. Forcément, il y a des coûts qui sont répartis entre le travail qui est opéré par la ville et le travail qui est opéré par le Territoire qui intervient pour les treize communes, et donc on a aussi notre part à fournir comme sur d'autres sujets. Et puis vous savez, pour regarder les choses un peu dans le détail quand même, aujourd'hui, sur beaucoup d'aspects dans le Territoire, on reçoit plus que ce que l'on contribue. Je peux parler, par exemple, de la politique de la ville, puisque je suis en charge de ce sujet au niveau du Territoire. On reçoit nettement plus que ce que l'on contribue, trois fois plus ; oui, mais on n'est pas la seule ville en politique du Territoire : il y a Villiers aussi, il y a Saint-Maur et il y a Fontenay. Voilà les quatre villes qui sont avec des QPV, et donc on reçoit beaucoup plus que ce que l'on contribue. Il faut aussi regarder les choses avec clarté et avec cohérence. Je le dis notamment parce que je ne voudrais pas que l'on déforme mes propos, n'est-ce pas Madame CAPORAL ? J'essaie de compléter un petit peu les informations. Quand vous dites : "Je me félicite que l'on maintienne les prestations au CCAS..." Eh bien vous vous félicitez mal, parce qu'on ne les maintient pas, on les améliore. »

Mme CAPORAL

« Oui, mais c'est ce que j'ai dit. »

Monsieur le maire

« Non. Maintenir, c'est maintenir. Améliorer, c'est améliorer. Donc on améliore la prestation ; on a fait beaucoup plus en matière de handicap ; on a fait beaucoup plus sur les questions du numérique, notamment avec maintenant quelqu'un qui travaille sur la fracture numérique. Voyez, il y a beaucoup plus de choses qui se font, et il y a une réorientation très nette pour améliorer globalement la prestation qui est fournie par le CCAS, mais il est vrai que nous n'avons pas un emploi fictif au CCAS. C'est vrai, je le reconnais. On l'a retrouvé ailleurs ; il est maintenant au Département.

Vous vous interrogez sur les frais de gardiennage. Alors je vais vous préciser un peu les choses : les frais de gardiennage, c'est dans une case dont l'intitulé de la M14 avait des forêts. Cela n'a rien à voir, on ne surveille pas la forêt, on n'a pas de forêt à Champigny, on a le Bois l'Abbé. On n'a pas de forêt ; en revanche, on a des frais de gardiennage effectivement, et là aussi, il faut que je vous donne un éclairage sur ce qu'était votre gestion.

M. FAUTRE (hors micro)

« Ça veut dire quoi ça ? On garde le Bois l'Abbé ? »

Monsieur le maire

« Non. »

Mme CAPORAL

« Ben vous parlez des forêts et du Bois l'Abbé. »

Monsieur le maire

« Non, ne faites pas des confusions. »

M. FAUTRE (hors micro)

« Vous vous êtes laissé aller. »

Monsieur le maire

« Non, non, je ne me suis pas laissé aller. Je vous ai dit : "On ne garde pas des forêts, nous on n'a pas de forêts, on a le Bois l'Abbé".

M. FAUTRE (hors micro)

« Oui, bien sûr... »

Monsieur le maire

« Ne transformez pas mes propos. Je connais vos méthodes. Par contre, ce que je connais aussi très bien, Monsieur FAUTRE, puisque c'était vous qui étiez en charge de cette responsabilité, c'est la responsabilité particulièrement accablante qui était la vôtre de faire travailler des agent(e)s de la collectivité 43 heures d'affilée pour des postes de gardiennage. Nous avons un agent qui travaillait 43 heures d'affilée. Est-ce que c'est digne ? Est-ce que c'est ça respecter les agent(e)s de la fonction publique ? Et donc nous avons mis un terme à ce mode de fonctionnement. Et il travaillait en plus sans respecter le cadre légal du travail. Vous qui êtes toujours en train de nous faire des leçons - et je ne doute pas que demain encore vous le ferez dans le cadre des jours heureux - mais en l'occurrence quand vous faites travailler quelqu'un pendant 43 heures d'affilée, vous ne respectez absolument pas la législation du temps de travail, vous qui nous faites des leçons sur les 1607 heures dans cette assemblée. Mais, en plus, ces personnels-là ne travaillaient même pas dans le cadre légal qui est imposé sur ce type de métier, avec une carte professionnelle, avec l'obligation d'avoir une formation. Voilà ce que vous faisiez. Alors effectivement, on a professionnalisé en ayant recours à un prestataire spécialisé, et les personnels ont été repositionnés ailleurs. Voilà comment on fonctionne, c'est-à-dire dans un cadre légal. Alors je comprends que cela ne vous plaît pas, mais nous, on aime bien appliquer les règles, on essaie de faire au mieux au regard de ce que nous avons trouvé. »

Mme CAPORAL

« En fait... »

Monsieur le Maire

« Non, Madame CAPORAL, vous n'avez pas la parole pour l'instant. Je réponds à l'ensemble des questions, et je vous redonnerai la parole ensuite.

Vous posiez des questions sur les investissements des écoles, Madame CAPORAL ; vous demandiez ce que c'était que les 800 000 € pour faire Henri-Bassis. Henri-Bassis, effectivement, ce sont les études préparatoires au concours qui est lancé. Les travaux, eux, démarreront en 2023 mais, pour l'instant, on est en train de préparer tout cela, et on a déjà des éléments qui sont venus en complément puisque, tous les deux ans, on rajoute des Algeco. Voilà. Donc il y a des investissements qui se font aussi pour maintenir le niveau de prestation au niveau de cette école, comme sur les autres d'ailleurs, et donc les choses sont en train d'avancer, mais je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons pas un budget avec des ambitions en termes d'investissements, comme vous l'avez dit tout à l'heure. Relisez le budget, regardez les budgets que vous aviez dans la mandature précédente en termes d'investissements. Ils étaient particulièrement déplorables. »

M. FAUTRÉ (hors micro)

« Non. »

Monsieur le Maire

« Il y avait un sous-investissement chronique depuis des années et des années... »

M. FAUTRÉ (hors micro)

« Non. »

Monsieur le Maire

« Et vous osez nous dire aujourd'hui que l'on n'a pas d'ambition en matière d'investissements. Il n'y a jamais eu autant d'investissements dans cette ville que depuis que l'on est là. »

M. FAUTRÉ (hors micro)

« Où ça ? »

Monsieur le Maire

« Où ça, Monsieur FAUTRÉ, vous ne savez même pas comment cela se passe. On se demande si vous avez été Maire un jour. Vous croyez qu'une école, ça démarre du jour au lendemain, vous croyez qu'on fait une école comme Henri-Bassis en deux jours. »

M. FAUTRÉ (hors micro)

« Ne m'entreprenez pas sur ce terrain-là. »

Monsieur le Maire

« Non, on lance une étude, on fait un concours, et ensuite les travaux démarrent. Et vous verrez que ce sera plusieurs millions bien évidemment, parce qu'une école comme Henri-Bassis, c'est 30 M € d'investissements. Voilà. Et cela ne se fait pas en deux jours. Il y a quand même des respects de règles aussi, des marchés à avoir. Quand on lance des marchés, il y a des délais. »

Ensuite vous avez posé la question du tracé de BVC. Alors là je m'étonne un peu ; je croyais que vous vous intéressiez aux questions de transports. Je vous invite à aller sur le site de la société du Grand Paris, vous aurez les éléments concernant le tracé.

Vous avez posé des questions sur les amendes. Les amendes, elles sont stables ; elles sont peut-être un peu renforcées. On espère que tout le monde les payera d'ailleurs, et en particulier certains bailleurs qui polluent, qui salissent l'espace public, en particulier un, bien connu à Champigny : des dépôts sauvages constants devant toutes les résidences d'IDF Habitat. Voilà. Alors on verbalise, et donc j'espère qu'ils paieront, comme j'espère d'ailleurs que les candidats qui polluent le mobilier public et qui ont reçu des amendes, ces derniers jours... »

M. FAUTRÉ

« Qui polluent ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien quand on colle des autocollants sur du mobilier public, qui nécessitent un agent qui vient nettoyer, un agent de la collectivité, cela ne s'appelle pas de l'information électorale, cela s'appelle de la pollution. »

M. FAUTRÉ (*hors micro*)

« Ah bon, d'accord ! »

Monsieur le Maire

« Cela s'appelle de la saleté, et donc les amendes, vous demanderez demain à Monsieur ROUSSEL de les payer. Voilà. »

Mme LE LAGADEC

« Et vous avez la preuve que c'est bien... »

Monsieur le Maire

« Bien sûr, on a fait un constat. Tout a été fait. Bien sûr, on a les noms, on a tout, on attend la police, mais on avance, vous savez, avec des agent(e)s assermenté(e)s. »

M. FAUTRÉ (*hors micro*)

« C'est le copain à Zemmour, ça ! »

Monsieur le Maire

« Alors pour conclure quand même. Je croyais que vous étiez ensemble, mais je crois que j'ai quand même un peu de mal à comprendre parfois votre ensemble, parce que l'on a d'un côté Monsieur TITOV qui nous demande de réduire la prestation sur les ordures ménagères en passant de 3 à 2, voire à 1, et puis vous qui nous dites qu'il faut en faire plus sur l'enlèvement des encombrants. Je crois que la cohérence, ce n'est pas forcément la cohérence que l'on voit chez vous. Bien. Avant peut-être de passer au vote, je crois qu'il y avait une dernière question de Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Mais, en fait, c'est surtout que je n'ai pas eu les réponses que j'attendais. La première c'est que j'aurais souhaité savoir quels aménagements vous faites dans le conservatoire. Je voulais également préciser que les seuls investissements, c'étaient ceux que vous consacriez à Henri-Bassis, que je n'avais pas vu les autres investissements pour les autres écoles. C'est ce que j'ai dit et, effectivement, s'il y a une vraie ambition en rapport avec les milieux scolaires, les enfants, etc. je pense qu'un investissement pour le SIRESCO s'impose. Vous avez parlé de choses en rapport avec le gardiennage, mais je ne sais toujours pas à quoi cela correspond. Vous me dites que oui, on ne garde pas les forêts puisque l'on n'en a pas. C'était effectivement le sens de ma question. »

Monsieur le Maire

« On garde l'hôtel de ville, Madame CAPORAL, c'est-à-dire que l'on n'a plus des gardiens qui travaillent 43 heures, employés par la collectivité 43 heures d'affilée. »

Mme CAPORAL

« Alors voilà la réponse que je voulais avoir. C'était à quel bâtiment correspondait ce gardiennage, et voilà mais c'est curieux que le gardiennage de 43 heures ait été payé avant 0 €. Je ne comprends pas. »

Mme AMAR (*hors micro*)

« Mais c'est dans la masse salariale. »

Monsieur le Maire

« Avant, il n'y a pas de paiement puisque c'étaient des salaires. C'étaient des agent(e)s que l'on employait, donc cela s'appelle de la masse salariale ; quand vous payez un prestataire, cela s'appelle des coûts. »

Mme CAPORAL

« Ah ! C'est un prestataire extérieur, d'accord... »

Monsieur le Maire

« Une société, je vous l'ai dit tout à l'heure. Une société, c'est un prestataire. »

Mme CAPORAL

« Je n'ai pas bien compris, cela peut arriver. »

Monsieur le Maire

« Oui, effectivement, cela peut arriver... »

Mme CAPORAL

« Cela vous est arrivé également sur un certain nombre de choses, surtout quand on voit les extrapolations que vous faites. Donc merci. »

Monsieur le Maire

« Eh bien ce sont des faits : 43 heures d'affilée, ce ne sont pas des extrapolations, ce sont des faits. Bien je crois que l'on est allés au bout du débat. Monsieur MAILLER, une dernière pour la route ? »

M. MAILLER

« Oui, c'est pour remercier Madame AMAR de nous avoir donné quelques éléments sur la contribution au financement de l'EPT. Je regrette simplement que ces informations que vous avez, ne figurent pas dans cette note. Cela permettrait effectivement d'avoir une meilleure lecture de ce dont on parle, et pas simplement de l'apprendre en séance. Et pour le reste, je pense que c'est important aussi pour chacun de savoir ce que vous allez mettre sur telle ou telle enveloppe, ce que vous allez mettre sur tel ou tel dossier. Ma collègue l'a répété tout à l'heure, sur les différentes politiques publiques que vous voulez mener, quelles sont les actions, ce que vous faites. On n'a pas parlé de l'emploi, mais là aussi, c'est la même chose, la jeunesse de même. C'est aussi dommage que vous nous disiez à chaque fois : "Eh bien, si vous avez une information qui concerne l'EPT, allez voir sur le site de l'EPT." Je suis désolé, il y a quand même une obligation, puisque vous parlez d'obligations légales, Monsieur le Maire, il y a quand même une obligation que nous ayons une information suffisante. J'estime qu'aujourd'hui les éléments qui nous sont donnés ne sont pas suffisants pour qu'on ait une lecture éclairée de vos orientations sur lesquelles, pour certaines, on pourrait vous accompagner ou suivre mais, globalement, aujourd'hui, ce n'est pas le cas, ce n'est pas possible. »

Monsieur le Maire

« Bien, vous l'aviez déjà dit avant, donc vous vous êtes un peu répété, mais bon, on a bien entendu en tout cas votre remarque. Mais je vous le redis, vous avez les informations de l'EPT, et si vous ne les avez pas, vous le signalez au service des travaux des assemblées qui fera le nécessaire auprès de l'EPT pour que vous ayez les informations, parce qu'elles sont de droit. Bien. Donc nous allons pouvoir passer au vote. Avant de voter, je me dois de vous demander si vous souhaitez que l'on vote par chapitre ou globalement. Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on vote globalement ? Tout le monde est d'accord ? Il n'y a pas de problème là-dessus ? Bon, très bien, Monsieur MAILLER ne fera pas de recours ? »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Non, vous savez, on a l'habitude. Alors je vous propose de passer au vote : qui est pour ce budget ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Eh bien donc le budget 2022 est adopté et je vous en remercie. »

(Applaudissements)

Mme CAPORAL (hors micro)

« Les applaudissements, c'est interdit. »

Monsieur le Maire

« Donc point numéro 2 : la fixation des taux des taxes directes locales pour 2022. Wilfrid BASTIN. »

2. Fixation des taux des taxes directes locales pour 2022

M. BASTIN

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc l'objet de cette délibération est la fixation des taux de taxes directes locales pour 2022. Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux de la taxe foncière bâties et non bâties comme suit : la taxe foncière sur les propriétés bâties à 35,91 %, la taxe pour les propriétés non bâties à 31,42 %.

L'avis de la commission

- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité des membres de la première commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions, des remarques ? Juste peut-être pour préciser par rapport à une remarque qui a été formulée tout à l'heure par notre collègue Monsieur TITOV : effectivement, la taxe foncière va augmenter, mais pas la part qui dépend de la Commune. C'est la base de l'État. Tout à l'heure, il y a eu une petite confusion entre le taux et le montant, je le précise. Donc qui est pour ? »

M. FAUTRE

« Il y a une question, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Ah... J'ai demandé s'il y avait une question, personne n'a levé la main. Madame CAPORAL, je vous en prie. »

Mme CAPORAL

« Oui, je voulais juste faire une remarque, ce n'est pas une question. Je voulais dire que nous allons voter pour puisque la Commune n'augmente pas les coûts, mais les bases, elles, augmentent de 3,4 %, ce qui est supérieur à l'inflation et à l'augmentation des salaires et, bien sûr, pénalise les fonctionnaires dont le point d'indice est gelé depuis treize ans maintenant. »

Monsieur le Maire

« Bien. En tout cas, les bases ne dépendent pas de nous, que ce soit bien clair. »

Mme AMAR

« C'est légal. »

Monsieur le Maire

« C'est l'application de la loi qui s'applique à l'ensemble des communes de France. Donc on passe au vote : qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Point numéro 3 sur le taux horaire des refacturations, David SLIMOVICI. »

3. Taux horaire de refacturation

M. SLIMOVICI

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous et à toutes. Il s'agit de fixer les taux horaires de refacturation des interventions des services municipaux pour mettre fin à l'occupation sans autorisation du domaine public ou de ses dépendances pour enlever les dépôts ou résorber les éléments nuisibles. Donc le coût de ces interventions peut être réclamé au contrevenant lorsque celui-ci est identifié par le procès-verbal de constatation. Mais il faut que nous fixions ces taux horaires. Donc il y a dans l'annexe les taux horaires d'intervention qui sont proposés

selon le grade de l'agent et selon la nature de la prestation (camion, fourgon, etc.). Ces taux seront revalorisés soit selon le point d'indice de la fonction publique, soit selon le coût de l'inflation au 1^{er} janvier de chaque année, et les retraits seront constatés au budget communal de l'exercice en cours.

L'avis des commissions

- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité des membres de la première et de la troisième commission. Pas de questions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Si je comprends bien la délibération, elle défend ce que vous avez exprimé tout à l'heure, c'est-à-dire que vous allez contrevenir auprès d'associations, syndicats ou partis politiques qui vont afficher. La délibération sert bien à cela ? Sert bien à contrevenir auprès de celles et ceux qui vont coller des affiches pour des raisons X ou Y ? »

Monsieur le Maire

« Non, absolument pas, Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Eh bien, c'est dans le... »

Monsieur le Maire

« Non, vous permettez. Vous posez une question, permettez-moi de vous répondre. »

M. FAUTRÉ

« Je faisais une remarque. »

Monsieur le Maire

« Attendez, vous allez couper votre micro et je vais vous répondre. Alors, l'affichage est réglementé. On affiche, donc il y a des panneaux d'affichage officiel, et puis il y a des panneaux d'affichage libre sur lesquels tout le monde peut afficher : les partis politiques en période de campagne comme tout au long de l'année, les associations. En revanche, quand on colle effectivement, notamment des autocollants, il y a certains partis qui sont un peu coutumiers du fait de coller des autocollants sur notamment des poteaux de la ville, eh bien là, cela ne s'appelle pas faire de l'affichage électoral, parce qu'en plus c'est de la colle particulièrement forte, et donc on a des agent(e)s qui passent parfois une demi-heure pour enlever un autocollant, et donc cela a un coût pour la collectivité. Et puis ce n'est pas très écologique tout cela, ce n'est pas très respectueux de l'environnement, et donc il y aura un coût, oui. Il y aura un coût, vous pourrez le dire demain au candidat qui viendra vous visiter qu'il y a effectivement un procès-verbal qui a été déjà dressé dans ce sens, mais partout où il colle sur les affichages libres, c'est pour tout le monde. Effectivement, ça je vous le confirme. S'il n'y a pas d'autres questions, on va pouvoir passer au vote. Si, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« À propos des palissades de chantiers, quand il y a des publicités sur les palissades de chantiers, l'affichage autre est de droit. Je voudrais juste signaler cela. Effectivement, cet affichage-là participe à la démocratie et au droit d'expression. C'est important que ça ait lieu. »

Monsieur le Maire

« Moi je vous parle de l'affichage sauvage qui salit notre environnement, et en particulier le mobilier de la ville. »

M. FAUTRÉ (*hors micro*)

« Les articles du *Figaro* aussi salissent des fois. »

Monsieur le Maire

« Donc si vous avez un peu de respect pour les agent(e)s et leur travail, mais j'ai cru comprendre que ce n'était pas votre cas, Monsieur FAUTRÉ, eh bien il faudrait peut-être changer de mode de fonctionnement. »

M. FAUTRÉ (*hors micro*)

« Certainement pas. »

Monsieur le Maire

« Eh bien vous aurez des amendes. Madame LE LAGADEC. »

Mme LE LAGADEC

« Sur cette question, j'ai une précision à vous demander. Est-ce que les amendes qui seront délivrées le seront, comme vous l'avez dit tout à l'heure, quand la personne est prise sur le fait, et donc qu'on a la preuve du contrevenant ? Parce que, autrement, vous comprenez bien que je peux aller prendre des autocollants de n'importe qui, que ce soit Monsieur ZEMMOUR ou Madame PÉCRESSÉ et puis les coller en disant : "Chouette, comme ça, ils vont avoir des amendes !" Vous voyez ce que je veux dire ? »

Monsieur le Maire

« Je comprends bien votre question, Madame LE LAGADEC. Je vais essayer de vous répondre. Je ne sais pas quelles sont vos sources pour avoir les autocollants de Monsieur ZEMMOUR, mais bon vous avez des proximités qui ne m'étonnent pas au fond ; mais en tout état de cause, il y a un cadre réglementaire qui existe, et ce n'est pas la ville de Champigny qui va l'inventer, et donc nous appliquerons le cadre réglementaire. »

M. FAUTRÉ (*hors micro*)

« On n'est pas en démocratie. »

Monsieur le Maire

« Je vous invite maintenant à passer au vote. Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ?

Bon c'est intéressant que vous soyez contre pour que l'on puisse salir la ville. Point numéro 4, Aurore THIROUX. »

4. Mise en place de la réservation pour les activités et centres de loisirs pendant les vacances scolaires

Mme THIROUX

« Bonsoir à tous. Donc le point numéro 4 concerne la mise en place de la réservation pour les activités et centres de loisirs pendant les vacances scolaires. »

Les avis des commissions

- Nous avons un avis favorable à l'unanimité des membres de la première et de la cinquième commissions. »

Monsieur le Maire

« Sur ce point, est-ce qu'il y a des questions ? Madame MASMOUDI-LAJNEF, ensuite Madame LE LAGADEC. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseiller(e)s municipaux/pales. Comme vous le précisez, pour fréquenter les activités de centres de loisirs, une simple inscription annuelle suffit à l'heure actuelle avec des activités facturées selon la présence réelle de nos enfants. Un modèle d'organisation que de nombreux parents d'élèves d'autres communes nous enviaient. Hélas ! Toutes les bonnes choses ont une fin. Malgré la baisse annoncée de 3 % des tarifs, la majoration de 20 % en cas de présentation de nos enfants sans réservation n'est pas négligeable, et constitue une double peine pour les parents subissant un imprévu et un coût supplémentaire ; mais surtout elle encourage de nombreux parents à laisser seuls leurs enfants à la maison. Ce rapport, par ailleurs, ne précise pas le nombre de jours qu'il est possible de réserver. Avons-nous la possibilité de réserver une ou deux journées de centre de loisirs ? Est-ce que la semaine entière s'impose à nous ? Est-ce que le mois entier, l'été, s'impose à nous également ? De plus, est-ce qu'un nombre limité d'enfants reçus sans réservation sera instauré ? Par ailleurs, ce n'est pas l'objet de la délibération, mais j'en profite car j'ai été interpellée par des parents ne comprenant pas la disparité des horaires d'ouverture du centre de loisirs ouvrant à 7 h 30 en période d'école et à 8 h pendant les vacances scolaires, ce qui les met en difficulté et leur impose de s'organiser différemment pendant les vacances scolaires. Pourquoi cette différence d'horaires ? Je vous remercie. »

Mme LE LAGADEC

« Merci. En plus des questions qui ont été soulevées par ma collègue, qui est directement concernée parce qu'elle a des enfants scolarisés (on se rend souvent mieux compte des services lorsqu'on est directement concerné), c'est vrai qu'aujourd'hui je ne suis plus en charge d'enfants en bas âge, mais j'ai pu lire quelques avis, notamment sur les réseaux sociaux, de parents qui s'inquiétaient de ne pas pouvoir s'organiser parce que, souvent, ils attendent des réponses de leur employeur sur l'accord donné pour leurs vacances pour les faire coordonner avec les vacances scolaires. Vous avez proposé dans votre délibération une marge de 21 jours, si je me souviens bien, donc une réservation 21 jours avant les vacances. Or, souvent, les parents n'ont pas l'accord de leur employeur à ce moment-là, donc moi ce que je voulais vous proposer, mais plusieurs de mes collègues sont d'accord avec cette proposition, c'est de réduire à une dizaine de jours, de manière à ce que les parents soient certains de pouvoir avoir effectivement leurs vacances, et donc de pouvoir réserver ou pas en fonction des vacances qui leur sont accordées auprès de leur employeur. Je dois dire que j'avais

soulevé cette question auprès de ma collègue qui s'occupait auparavant des centres de loisirs, puisque c'est vrai que l'on avait constaté, par moments, que le nombre d'enfants, qui n'était pas du tout le même d'un jour à l'autre, pouvait finalement arriver à une dégradation du service rendu aux enfants eux-mêmes, puisque l'on était obligés d'aller chercher des animateurs à un endroit ou à un autre, qui ne connaissaient pas forcément les enfants. Donc c'est une vraie question. Mais il me semble qu'il ne faut pas non plus mettre en difficulté les parents, parce que le monde du travail est un monde, vous le savez, difficile aujourd'hui, et beaucoup de salariés, même s'ils s'y prennent vraiment en avance, n'ont pas toujours les réponses en temps et en heure. Donc voilà, on voulait vous proposer de réduire ce temps à 10 jours avant le début des vacances. Merci. »

M. MAILLER

« Oui, je vais aller aussi effectivement dans le sens de ce que viennent de dire mes collègues. Je suis un petit peu embêté, parce que j'entends bien aussi le besoin pour la collectivité, pour les collègues qui travaillent dans ces services, de pouvoir anticiper. C'est évident que cela ne doit pas être très simple à gérer, plus on est proche de la journée avec des animations et autres, comme le disait Madame LE LAGADEC, pour organiser le service. Je partage cette idée que peut-être le nombre de jours paraît très élevé, et donc cela fige un petit peu les choses, et je voudrais avoir quelques éléments parce que vous nous dites en gros : "En cas d'absence justifiée", donc qu'est-ce qu'une absence justifiée ? "la facturation sera modifiée", donc j'entends par là que la personne ne sera pas facturée. Mais, effectivement, en plus mettre une pénalité pour les présences sans réservation, cela peut mettre en difficulté les familles, notamment les plus modestes, peut-être réfréner aussi la mise au centre de loisirs de certains enfants par peur des parents de devoir payer cette pénalité. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Je donne la parole à Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Oui, Monsieur MAILLER, vous avez soulevé le problème : c'est effectivement compliqué de ne pas savoir chaque matin combien on va accueillir d'enfants, et de dimensionner le nombre d'agent(e)s correspondant aux enfants que l'on va accueillir. Et ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la qualité de la prestation, elle s'en ressent, c'est-à-dire qu'un jour, on peut se retrouver avec très peu d'enfants et beaucoup d'animateurs. Donc je dois dire que là, les enfants sont particulièrement bien choyés ; et d'autres jours, c'est beaucoup plus compliqué. Donc c'est plus dans cette optique effectivement, il faut bien le comprendre, que l'on a mis en place cette mesure, en sachant que, pour le moment, on table sur une économie déjà sûre de 3 %. On laisse quand même la possibilité de déposer son enfant sans réservation, parce que l'on sait très bien qu'effectivement, c'est compliqué de s'organiser trois semaines à l'avance comme vous le dites. On ne connaît pas forcément ses congés, on peut même avoir des congés modifiés, mais c'est malheureusement une nécessité pour la qualité du service rendu. »

M. MAILLER

« Il y a peut-être une solution, mais je sais que cela va vous faire sourire, Monsieur le Maire. Moi, personnellement, je serais de ceux qui pensent que, si l'on a un effectif maximum dans un centre de loisirs de 100 enfants et qu'il faut 10 animateurs, je maintiendrais 10 animateurs en permanence, ce qui permet de créer de l'emploi, des emplois permanents, et de ne pas

avoir cette gestion qui est, aujourd'hui, si je comprends bien, un peu à flux tendu ; parce que, que l'on ait 100 enfants ou que l'on en ait 80, peut-être que le jour où il n'y en a 80, ils auront un niveau de prestation qui sera bien évidemment meilleur ; et je pense que, aussi pour les salariés, en tout cas les agent(e)s communaux ou les gens que l'on prend, les saisonniers, lors des vacances scolaires, on pourrait être amenés à justement stabiliser ces équipes, à la fois pédagogiquement parlant et aussi amener du travail à des gens. Et moi, n'ayant pas d'enfants, je vous avouerais que, par solidarité, cela ne me gêne pas qu'une partie de mes impôts aille pour maintenir un effectif complet d'animateurs, même si le nombre d'enfants n'est pas au maximum. »

Mme THIROUX

« C'est une partie de nos impôts et de la facture que doivent régler chaque mois les familles qui déposent leurs enfants. Je pense que personne, justement, n'est contre une réduction des coûts avec des effectifs qui sont plus adaptés. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Non, alors peut-être quand même pour préciser quelques éléments. Clairement, je pense et j'espère qu'en tous les cas, vous l'avez bien compris, il n'est pas question de gagner de l'argent par rapport à ce dispositif. Parce que quand on a une baisse de l'ensemble des coûts de 3 %, cela ne va pas être compensé par quelques journées majorées de 20 %. On a fait les calculs, et donc il y aura bien une baisse globale du coût de cette prestation, en tout cas dès la mise en place. Simplement, ce que l'on a souhaité faire, parce que nous, nous pensons réellement qu'effectivement il y a un sujet pour les agent(e)s, et que l'on se retrouve, du jour au lendemain, sur une semaine de congés scolaires avec des besoins en termes d'effectifs, du simple pas au double, mais au triple sur certains centres de loisirs ; et donc cela veut dire que, le soir, il faut appeler des agent(e)s pour qu'ils viennent travailler le lendemain matin. Donc eux aussi, ils ont besoin de planifier leur vie, ils ont besoin de s'organiser, et donc il faut trouver un équilibre entre la vie des agent(e)s, la vie des parents, et faire en sorte que tout cela soit organisé au mieux. C'est véritablement cela pour nous l'objectif : de faire en sorte que l'on ait une adaptation la plus large possible. On aurait pu faire comme dans d'autres communes, et dire : "Si vous n'avez pas réservé, vous ne pouvez pas déposer votre enfant." Beaucoup de communes le font, quelle que soit d'ailleurs leur tendance politique. Nous, nous n'avons pas voulu cela. Si des parents veulent laisser leur enfant, même s'ils n'ont pas réservé, ils pourront le faire. Bon il y aura un coût complémentaire, mais tout service a un coût, et cette organisation, dont on a besoin en termes de souplesse, elle a aussi un coût, parce qu'il faut aussi des chef(fe)s d'équipe qui téléphonent, qui organisent et qui suppléent.

Et donc, pour répondre à votre question, Madame MASMOUDI-LAJNEF, il n'y aura aucun enfant qui sera refusé. Il n'y a pas de quotas de places, comme cela existe dans certaines villes, et je dis bien quelle que soit la tendance politique, parce qu'on a fait une comparaison avec toutes les villes, et c'était tout à fait intéressant.

J'entends votre proposition, Madame LE LAGADEC, de ramener de 21 jours à 10 jours. Simplement, en termes d'organisation, c'est compliqué ; et puis par ailleurs, il y a un cadre légal, c'est-à-dire que c'est un mois pour que l'employeur réponde sur des congés, sinon ils sont acceptés. Donc on s'est calés aussi en fonction du cadre légal, et il y a toujours une souplesse pour répondre aussi à votre question, puisque vous avez pu le voir, c'est à l'article 7, s'il y a un cas de force majeure, et c'est bien précisé, bien évidemment cette majoration n'est

pas comptée, ou si l'enfant ne vient pas, eh bien il n'y a pas de prise en compte de cette réservation. Voilà. Donc on a essayé de faire quelque chose qui corresponde pleinement.

J'entends votre proposition, Monsieur MAILLER. Il faudrait mettre des agent(e)s animateurs partout. Si vous avez la solution, je suis preneur. Toutes les villes en France n'arrivent pas à trouver des animateurs. C'est le cas à Champigny, mais c'est le cas dans toutes les villes. J'ai eu une de mes collègues, maire d'une ville de Seine-et-Marne qui, (Monsieur FAUTRÉ, je ne vous ai pas interrompu) une collègue d'un petit village de Seine-et-Marne qui est venue me voir à la rentrée et qui m'a dit : "Monsieur le Maire, voilà j'ai quelqu'un qui habite dans ma Commune mais qui travaille chez vous. J'aurais vraiment besoin de l'avoir parce que cette personne veut se rapprocher de son domicile et, sans cette personne-là, et cela fait un an qu'on en cherche, je ne suis pas en mesure d'ouvrir mon centre de loisirs parce que je n'ai qu'un poste." Voilà. C'est quand même une réalité aujourd'hui. Donc c'est très simple de dire : "Y'a qu'à embaucher 10 personnes de plus, 20 personnes de plus" ; mais aujourd'hui, sur ces postes-là, il y a un véritable problème, et je pense que vous n'êtes pas sans l'ignorer. Donc le propos n'est pas tout à fait juste par rapport à la réalité de la situation, et d'ailleurs vous n'avez jamais fait mieux sur ces sujets auparavant. Vous ne vous êtes d'ailleurs jamais préoccupé de la situation de ces agent(e)s, à tel point que cet élément de réservation aurait déjà dû être mis en place depuis longtemps. Voilà, je vais proposer de passer au vote. Non, Madame MASMOUDI-LAJNEF. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« En fait, c'est juste que je n'ai pas eu la réponse à mes questions. Donc je me permets de vous les reposer, notamment sur la question des horaires : la disparité des horaires du centre de loisirs pendant les cours et pendant les vacances scolaires, qui ne sont pas les mêmes, et sur la possibilité de réserver une ou deux journées, parce que je sais que, dans certaines villes, on ne peut réserver qu'une semaine entière de centre de loisirs ou deux semaines ; on ne peut pas réserver une ou deux journées. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Alors vous pouvez réserver à la journée, à la semaine, comme vous le souhaitez. Il n'y a pas de difficulté de ce point de vue-là. En ce qui concerne l'ouverture du centre de loisirs, effectivement, quand on a fait l'ouverture à partir de 7 h 30, reste cette problématique sur la période des congés scolaires : on est en train d'y travailler pour être prêts dans les prochaines semaines ou, au plus tard, pour la rentrée. Notre objectif, c'est véritablement de correspondre aux besoins des parents le mieux possible, tout en ayant aussi le souci du respect des taux d'encadrement. On ne peut pas se retrouver dans des situations où, je vous cite de mémoire, mais sur un centre de loisirs, on s'est retrouvés le lundi avec 30 enfants, et le mardi avec 110 enfants. Et donc il fallait avoir les effectifs en conséquence, et le problème c'est que l'on ne le savait pas avant que ces enfants allaient venir. Donc maintenant, on aura plus de visibilité et on pourra organiser le travail des agent(e)s en conséquence. Je crois que c'est un bien pour tout le monde. Maintenant nous allons pouvoir voter : qui est pour cette délibération ? Qui s'abstient ? Refus de vote ? Il n'y en a pas. Pas de votes contre, donc le rapport est adopté. »

5. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire

« Le point 5, je vous l'ai signalé tout à l'heure, est reporté au prochain Conseil municipal, donc on passe directement au point 6. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, sur le point 5, la cartographie, est-ce qu'il serait possible de bien indiquer, parce que l'on parle souvent de pôles que l'on veut valoriser, est-ce que l'on peut vraiment essayer d'avoir une valorisation de ces pôles ? »

Monsieur le Maire

« Je vais vous arrêter tout de suite, monsieur MAILLER, ces documents ne dépendent pas de nous, ils dépendent de l'EPT. »

M. MAILLER

« Oui, mais comme ils sont en train de les refaire... »

Monsieur le Maire

« Non, non cela a été demandé. Une de vos collègues d'ailleurs était présente lors de la séance du Conseil territorial. Cela va être fait en fonction de ce qui a été demandé à la séance, et pas d'autre chose.

Donc point suivant : l'acquisition des parcelles de la rue Alexandre-Fourny, Philippe DUBUS. »

6. Acquisition des parcelles cadastrées section BT N^{os}403, 405, 410 et 118 sises du 97 au 103 rue Alexandre-Fourny

M. DUBUS

« Oui, bonsoir, merci Monsieur le Maire cher(e)s collègues, Mesdames Messieurs, le point 6 acquisition des parcelles cadastrées section BT n^{os} 403, 405, 410 et 118 au 97-103 rue Alexandre-Fourny.

L'avis des commissions

- Déjà l'avis favorable et à l'unanimité des membres de la deuxième, première et troisième commission.

Pour préciser le sujet sur cette vente, ce sont des terrains qui débordaient sur le trottoir. Le propriétaire avait obtenu un permis de construire, à l'occasion duquel avait été demandé d'aligner sa clôture sur les clôtures voisines. En conséquence, le propriétaire a sollicité la ville pour le rachat par elle du foncier, ce que donc nous proposons de faire. La rue Alexandre-Fourny étant déjà très étroite, je pense que c'est une bonne chose pour tout le monde. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Non ? On passe au vote : qui est pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Point suivant, et donc c'est Tatiana SAUSSEREAU qui rapporte le point suivant, numéro 7. »

7. Acquisition d'une emprise d'environ 368 m² à distraire de la parcelle cadastrée section AX n^o180 sise 2 rue Albert-Thomas

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues, il s'agit de l'acquisition d'une emprise d'environ 368 m² à distraire de la parcelle cadastrée section AX n°180 sise 2 rue Albert-Thomas. Donc cette acquisition nous permettra de créer une passerelle qui fera une liaison douce le long de la Marne où cet ouvrage permettra une mise en valeur de la biodiversité, mais également d'améliorer la sécurité et le confort du cheminement des piétons et des vélos, situé face aux îles de la Marne classées en réserves naturelles. L'objectif est de rendre le cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'avis des commissions

- Cette délibération a eu un avis favorable à l'unanimité des membres de la deuxième, troisième et première commission.

Et donc il est proposé au Conseil municipal l'acquisition de cette emprise de 368 m² pour le prix d'un euro symbolique. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est pour ? Donc adopté à l'unanimité. Point 8, toujours Tatiana SAUSSEREAU concernant le 61- 63 rue Jean-Jaurès. »

8. Acquisition auprès du SAF 94 des parcelles sises 61-63, rue Jean-Jaurès et 1, rue Juliette-de-Wills

Mme SAUSSEREAU

« Il s'agit de l'acquisition auprès du SAF 94 des parcelles situées 60-63 rue Jean-Jaurès. Ces propriétés réunissent les critères permettant l'installation de la future police municipale, donc il est proposé l'acquisition auprès du SAF 94 de ces parcelles qui ont une superficie totale de 856 m² au prix total de 897 215 €.

L'avis des commissions

- Cette délibération a recueilli un avis favorable à une majorité des membres de la deuxième commission, un vote contre de Monsieur FAUTRÉ et un report de vote de Madame CAPORAL ;
- Avis favorable à la majorité des membres de la première commission, avis réservé de Monsieur LURIER ;
- Avis favorable à l'unanimité des membres de la cinquième commission. »

Monsieur le Maire

« Merci est ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? J'avais cru comprendre, Monsieur MAILLER, au regard de votre courrier, que vous étiez pour la police municipale, mais vous êtes contre le fait qu'ils aient des locaux. Donc on en vient au point numéro 9, Monsieur Philippe DUBUS. »

9. Acquisition d'une emprise d'environ 144 m² à distraire de la parcelle cadastrée section BF n°63 sise 63-65 rue Musselburgh

M. DUBUS

« C'est juste l'acquisition d'une emprise de 144 m² à distraire de la parcelle cadastrée sise au 63-65 rue de Musselburgh

Les avis des commissions

- Avis favorable à l'unanimité des membres de la deuxième, première et troisième commission.

C'est l'achat à l'euro symbolique d'une emprise, non pas côté rue de Musselburgh mais côté sentier des Larris, permettant le stationnement. Il fait suite à des travaux après un jugement pour reprendre les fondations et le mur porteur qui soutient cette voie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Si c'est bien la délibération où l'on prévoit de faire des stationnements, je me demande si on ne peut pas faire du stationnement avec un produit perméable du coup, puisque c'est un endroit particulièrement difficile pour les écoulements d'eau. On peut avoir beaucoup, beaucoup d'eau qui se déverse. »

M. DUBUS

« Alors aujourd'hui, le travail est fait, il est repris. Je rappelle que nous sommes juste au pied d'un mur de soutènement. Je pense que moins on a d'eau au droit d'un mur de soutènement, mieux c'est. Et aujourd'hui, on a une déclivité qui est importante, donc on peut avoir un écoulement des eaux qui se gère. Et donc, effectivement, on est dans ce cadre-là et, en plus, je ne vois pas comment avec la déclivité, on pourrait avoir des sols qui puissent s'imprégner parce que, de toute manière, même si on a des sols perméables, ça va couler. Dès qu'il y a un peu de pluie, ça va couler. Donc aujourd'hui, les travaux ont été faits suite au jugement et à l'obligation de faire, donc on a quelques places de parking effectivement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On passe au vote : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Refus de vote. »

Monsieur le Maire

« Refus de vote, c'est noté. Donc point suivant, Philippe DUBUS toujours. »

10. Acquisition d'une emprise d'environ 23 m² à distraire des parcelles cadastrées section CG n^{os} 46, 47, 107 et 108 sises 16 chemin d'Exploitation

M. DUBUS

« Il s'agit là de l'acquisition de parcelles qui sont chemin d'Exploitation. C'est une régularisation qui consiste à racheter les trottoirs qui, en fait, appartenait à la propriété sur ces parcelles-là ; et aujourd'hui, comme on a envisagé de refaire le chemin d'Exploitation, en vue d'apporter

un nouveau cheminement avec, entre autres, des pistes cyclables pour arriver au collège Mandela, on est juste à cet angle-là, donc l'objectif avant les travaux est de pouvoir faire l'acquisition de ces parcelles.

L'avis des commissions

- Avis favorable à l'unanimité des membres de la deuxième, première et troisième commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On passe au vote : qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Point suivant, donc le 2 et 4 quai Victor-Hugo, Philippe DUBUS. »

11. Acquisition des parcelles cadastrées section AX n^{os} 18 et 20 sises 2 et 4 quai Victor-Hugo

M. DUBUS

« Il s'agit, dans le cadre de la future médiathèque, de l'acquisition des parcelles 18-20 au 2-4 quai Victor-Hugo. Il y avait une demande de Madame CAPORAL de connaître l'avis des Domaines. La valeur estimée par les Domaines a été de 505 000 €, en sachant que l'on a une marge d'appréciation de l'ordre de 10 %, et la vente va se faire à 488 820 €.

Les avis des commissions

- Avis favorable à l'unanimité des membres de la première et de la cinquième commission ;
- Avis favorable à une majorité des membres de la deuxième commission ; deux abstentions, Madame CAPORAL et Monsieur FAUTRÉ. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, vous savez, contrairement à ce que vous pensez, on peut être d'accord sur un certain nombre de choses. Sur la fameuse médiathèque que vous souhaitez créer, nous trouvons cela plutôt intéressant sur le fond. Cela étant, comme c'est un projet sur lequel nous ne sommes pas associés et les habitant(e)s pas vraiment non plus, nous nous abstenons, non pas parce que nous sommes contre le projet en lui-même, mais plutôt parce qu'on n'est pas associés. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Juste pour répondre à votre commentaire : non seulement ce que vous dites n'est pas exact, c'est-à-dire que si vous ne votez pas pour, c'est que vous n'êtes pas pour ce projet malgré tout ; et puis deuxième chose, la population a été totalement associée à ce projet de médiathèque, puisque nous avons fait des réunions avec les habitant(e)s directement concerné(e)s par ces emprises, et quand je dis ces emprises, c'est tout le quartier qui a été réuni. On a eu une centaine de personnes présentes qui sont venues à cette première réunion. Ensuite le projet - et vous étiez présent, donc vous ne pouvez pas le nier - le 29 septembre 2020 a été présenté à l'ensemble de la population, et c'était un des enjeux des élections municipales. Donc il n'y a rien de très nouveau dans ce sujet, et

chacun a pu faire part de ses attentes. Je vais même vous dire une chose : un certain nombre d'élu(e)s de l'équipe étaient présent(e)s. On a eu une dame, qui habite à côté, qui nous a dit : "Oh moi, j'aimerais bien un square à la place de la médiathèque." C'était la seule personne qui était réticente sur le projet. Et quand on lui a expliqué le projet, elle a dit : "Oui, c'est quand même bien pour tout le monde." Et donc elle a dit : "Ce serait bien que ça puisse se faire" alors qu'au départ, elle ne le voulait pas, mais on a expliqué. Donc il y a eu de la concertation. Vous ne pouvez pas dire que sur cette médiathèque, elle n'a pas été présentée, que l'on n'a pas informé, que l'on n'a pas expliqué la nature de ce projet et que les avis n'ont pas été entendus. Vous pouvez toujours le répéter, mais ce n'est pas une vérité. Donc on va pouvoir passer au vote : qui est pour cette acquisition ? Abstentions ? Je vous remercie.
Point suivant : toujours Philippe DUBUS sur la modification du prix à la SCCV îlot Verdun. »

12. Modification du prix de cession au profit de la SCCV Champigny-sur-Marne Îlot Verdun des parcelles communales inscrites dans l'Îlot Verdun

M. DUBUS

« Donc il s'agit de la cession de la parcelle pour l'opération OGIF qui est représentée par la SCCV de Champigny-sur-Marne. Nous avons déjà présenté cette cession lors d'un précédent Conseil municipal. Depuis cette présentation, nous avons eu l'information des Domaines qui précisait le prix de cette parcelle, et cette parcelle a été estimée par les Domaines à 2 465 000 €. Nous avons imaginé, au début, la vendre à 1,7 M €. Nous avons souhaité nous réajuster pour être conformes au prix des Domaines, et donc l'objectif est de passer cette cession au prix indiqué par les Domaines.

Il y avait une question de Madame CAPORAL lors de la deuxième commission. Elle souhaite connaître le pourcentage de pleine terre dans le projet. La réponse, c'est que la pleine terre représente aujourd'hui 689 m² sur une emprise de 6 648 m². À noter que ce projet présente un coefficient de biotope (parce qu'en fait pour le biotope il n'y a pas que la pleine terre, il y a d'autres critères qui définissent le biotope, et d'ailleurs c'est un élément qui existe dans le PLU depuis 2017) donc la surface végétalisée rapportée à la surface de terrain est de 0,5, et le PLU impose dans cette zone un biotope de 0,3. Donc là, nous sommes à 0,5 alors que le minimum obligatoire c'est 0,3.

Les avis des commissions

- Avis favorable des membres de la deuxième commission ; deux abstentions, de Madame CAPORAL et de Monsieur FAUTRE ;
- Et un avis favorable à l'unanimité des membres de la première commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame LE LAGADEC. »

Mme LE LAGADEC

« Merci. En lisant cette délibération, j'avoue que l'on a été un petit peu surpris, peut-être que vous avez une explication. En effet, au montage du projet, cela avait été estimé à 1,7 M € ; là, d'un coup, il y a une réévaluation des Domaines qui rajoute, sans que l'on sache vraiment pourquoi, 750 000€. Donc c'est vrai que l'on n'arrive pas très bien à comprendre cette différence. Peut-être que vous avez une explication... parce que moi, j'ai rarement vu des délibérations où, une fois que le projet était fait, il y avait une réévaluation des Domaines et

que cette réévaluation arrivait à un prix plus important. Voilà, j'avoue que là, on n'a pas bien compris pourquoi on attendait ce soir pour avoir des explications. Merci. »

Mme CAPORAL

« Je suis très satisfaite de la réponse à propos de la superficie de pleine terre et du coefficient de biotope. On votera contre, mais c'est plus contre le projet, parce que l'on estime qu'il doit y avoir une mixité sociale dans tous les projets de la Commune. »

Monsieur le Maire

« Je vous rappelle quand même que l'on est à 42 % de logements sociaux, y compris sur le secteur. Je laisse la parole à Philippe DUBUS pour répondre à la question de Madame LE LAGADEC. »

M. DUBUS

« Il s'agissait d'une estimation qui était un peu ancienne, donc pour s'assurer qu'effectivement nous ayons bien le bon prix, nous avons engagé en même temps une vérification auprès des Domaines. Donc cette réévaluation s'est faite parce que là, maintenant, on est basés sur un prix qui correspond à ces dernières semaines, donc c'est ce qui fait qu'effectivement, il y a ce changement d'éléments et puis, bien évidemment, pour nous, on l'a repositionné au montant des Domaines, clairement. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Je pense que toutes les explications ont été données. Donc qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? C'est noté. Donc le rapport est adopté. Point suivant, Léon NGANDÉ sur le permis de louer. »

13. Approbation du projet de convention temporaire à intervenir entre l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et la commune de Champigny-sur-Marne en vue de la mise en œuvre de l'autorisation préalable de mise en location (permis de louer)

M. NGANDÉ

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir cher(e)s collègues. Cette délibération a donc pour objet l'approbation du projet de convention temporaire à intervenir entre l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et la Commune de Champigny-sur-Marne en vue de la mise en œuvre de l'autorisation préalable de mise en location, c'est-à-dire le permis de louer. Alors ce dispositif permet aux collectivités de s'assurer que les logements mis en location ne sont pas indécents, impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux.

L'avis des commissions

- Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de la première et de la deuxième commissions.

Il y a eu une question de Monsieur LURIER, ou plutôt une remarque. Monsieur LURIER note que tous les logements de la ville ne seront pas concernés ainsi que ceux qui ont déjà fait

l'objet d'un bail. Je vais apporter des précisions, à savoir qu'il n'y a effectivement aucun effet rétroactif pour les baux en cours. Les logements insalubres loués sont inspectés par les services d'hygiène qui imposent des réparations aux propriétaires. Ensuite, il n'y a pas de clause de limitation de loyer liée à ce permis. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Juste peut-être quelques petites questions avant de me féliciter pour mettre en place le permis de louer. Est-ce que l'on a une idée aujourd'hui, sur Champigny, du nombre de logements qui pourraient être mis en location par des marchands de sommeil ? C'est ma première question. Est-ce que j'ai bien compris que c'est l'ensemble du territoire de la Commune qui est soumis au permis de louer parce que c'est bien ce que j'ai vu, qu'il ne sera pas limité géographiquement, donc cela veut bien dire que c'est le permis de louer qui se mettra en place ? Et quels sont les moyens que la ville mettra à disposition du service qui en sera chargé ? Parce que s'il y a un nombre important, si l'on ne met qu'un seul agent, cela ne changera pas grand-chose derrière, en tout cas sur le suivi de ces problématiques de marchands de sommeil. »

M. FAUTRÉ

« Oui, très rapidement, nous voterons pour cette délibération parce qu'effectivement, on assiste, depuis quelques années maintenant, avec la cherté des loyers en Île-de-France particulièrement, la rareté aussi des loyers, on voit bien qu'aujourd'hui il y a des individus, des personnes qui profitent de cette misère, si je puis dire, pour loger des gens dans des conditions lamentables. J'ai eu moi-même, comme élu, à rencontrer des personnes qui vivaient dans des sous-sols, dans des garages, et dans des conditions tout à fait inadmissibles. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, il y a quelque temps déjà, nous étions plusieurs maires d'Île-de-France, quelle que soit la couleur politique, à vouloir dénoncer cette situation-là. Moi, je me rappelle un Maire de droite, dans les Hauts-de-Seine qui, effectivement, se plaignait de la multiplication de ces situations-là et qui voyait chaque jour des pavillons divisés en 2, en 3, en 4, en 5 ou en 6 logements pour des intérêts totalement spéculatifs, et seulement pour faire de l'argent sur le dos de la misère des autres.

Par contre, j'ai une question : pourquoi nous nous limitons aux biens construits avant 2005 et pourquoi pas y compris ceux d'aujourd'hui, parce qu'il ne faudrait pas croire... Ceux qui construisent des pavillons où qui achètent des logements grands aujourd'hui, ils peuvent avoir aussi cet état d'esprit, c'est-à-dire qu'ils peuvent aussi sous-louer ou sous-sous-louer d'ailleurs leur propre appartement ou pavillon construit récemment. »

Monsieur le Maire

« Écoutez : pourquoi ? Parce qu'il faut bien définir : soit on définit un territoire, soit on définit une ancienneté de logement. Donc on a choisi 2005, en estimant que les logements qui ont quinze ans, en règle générale, correspondent pleinement aux normes, puisque c'étaient les premières normes essentielles sur les questions d'habitat.

Ce sujet, en fait, j'ai souhaité le porter parce que c'est un sujet qui relève du Territoire, et qui se décline ensuite dans la ville. Pourquoi ? Parce que vous avez eu raison, en son temps, de le dénoncer ; nous, on le fait, et je partage complètement cette position qui consiste à dire

"avec d'autres Maires". Je n'étais pas Maire à l'époque, mais j'avais eu l'occasion de participer à des discussions avec des Maires de toutes tendances : il y avait Philippe RIO de Grigny, mon collègue Gilles BATTAIL de Dammarie-les-Lys ou Bruno BESCHIZZA d'Aulnay pour constater que, dans ces villes, on a ce phénomène qui se multiplie. Et donc il ne suffit pas de dénoncer, il faut aussi se doter des outils pour pouvoir lutter contre cette situation qui n'est pas acceptable, et qui nous amène des discussions. Enfin ce sont des situations compliquées et qui génèrent d'ailleurs un certain nombre de demandes. On le voit. Je fais des permanences régulières sur des questions de logement, et ce sont ces gens qui habitent dans ce type de logements qui viennent vous demander un logement social, parce qu'ils sont dans des conditions difficiles. Et donc au fond, si on ne se dote pas de l'outil, on continue à entretenir le système parce que, forcément, quand on voit une personne qui est dans cette situation-là, on a envie d'aider, on a envie de donner un logement ; mais si on lui donne le logement et qu'il n'y a toujours pas de permis de louer, eh bien il y en aura une autre qui viendra et qui sera à nouveau dans la situation de cette personne. Et cela dure pendant des années et des années. On peut toujours le dénoncer, mais ça ne change rien.

Donc on a fait le choix, effectivement, de mettre en place ce permis de louer, qui va s'appliquer sur l'ensemble du territoire pour toutes les habitations concernées avant 2005, et qui permettra d'avoir un outil efficace, avec des moyens effectivement qui sont partagés entre le Territoire, la ville et les services existants. Donc on aura une personne particulièrement dédiée sur la partie administrative, qui travaillera en lien directement avec le Territoire, plus les services d'hygiène qui interviendront. Vous dire le nombre de logements qui sont concernés, on a déjà un certain nombre de logements que l'on a identifiés, parce que l'on a des remontées régulières sur des logements que les gens considèrent insalubres, qui ne le sont pas toujours d'ailleurs, mais qui sont considérés comme tels. On aura certainement, au bout d'un certain nombre d'années, je pense que d'ici deux ans, on pourra faire un bilan et voir un peu plus les choses dans le détail. En tout cas, moi je me félicite qu'on l'ait fait et mis en place, et que cette proposition que j'ai formulée au Territoire ait connu un certain écho, puisque Villiers l'enclenche aussi en même temps que nous. Villiers était interrogatif au départ, et ils font le même dispositif, et d'autres communes du Territoire depuis s'interrogent : Maisons-Alfort notamment s'interroge pour pouvoir le mettre en place. Donc je crois que c'est bien au fond que Champigny soit précurseur sur ce type de dispositif pour résorber ces questions de mal-logement. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Si je comprends bien, il y aura un agent administratif à la ville qui collectera les dossiers, mais du coup les visites seront organisées, est-ce qu'il y a du personnel qui va être mis en place ensuite ou au regard des signalements que l'on a aujourd'hui ? »

Monsieur le Maire

« Léon NGANDÉ vous a répondu dans la présentation. Je viens de vous le redire : on a un service hygiène qui travaille sur le sujet. Bien, je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas d'autres interventions. Si Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« C'est juste une remarque de pure forme. Si c'est le fac-similé du projet de convention, il y a une petite erreur : il est fait mention de la Commune de Villiers-sur-Marne. »

Monsieur le Maire

« Effectivement, je l'avais signalé aux services. Ça a été remis, mais c'est bien la Commune de Champigny. En fait, le rapport a été préparé avec l'EPT, et c'est pour cela que l'on retrouve la Commune de Villiers. Donc c'est bien Champigny, et pour Villiers il y a une autre délibération. Donc on adopte bien ce soir la convention pour Champigny : qui est pour ? Donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Point 14 donc Léon NGANDÉ toujours. »

14. Opération « voie Sonia-Delaunay » - Convention de réservation du contingent communal à intervenir entre la Commune de Champigny-sur-Marne et la SCIC d'HLM IDF HABITAT

M. NGANDÉ

« Donc il s'agit d'une opération voie Sonia-Delaunay, une convention de réservation du contingent communal à intervenir entre la Commune de Champigny-sur-Marne et la SCIC d'HLM IDF HABITAT.

L'avis des commissions

- Cette délibération a obtenu un avis favorable à l'unanimité des membres de la première commission ;
- Concernant la deuxième commission, Monsieur DUVAUDIER, Madame CAPORAL, Monsieur FAUTRÉ, membres du Conseil d'administration d'IDF Habitat, ne participent ni au débat ni au vote.

Donc Monsieur le Maire, Monsieur Michel DUVAUDIER, Madame Chrysis CAPORAL, Monsieur Christian FAUTRÉ, membres du Conseil d'administration d'IDF Habitat, ne participent ni au débat ni au vote. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est pour ? Eh bien si vous voulez faire tomber la délibération au détriment d'IDF Habitat, Monsieur FAUTRÉ, je vous laisse voter, comme vous le faisiez. Donc je recommence : qui est pour ? Abstentions ? Contre ? Donc le rapport est adopté. Point 15 donc, sur le contrat de relance avec l'EPT et l'État, Tony PESSOA. »

15. Approbation et signature du contrat de relance du logement conclu à l'échelle du Territoire Paris Est Marne & Bois entre l'État, le Territoire et les communes volontaires

M. PESSOA

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Cette délibération a pour objet l'approbation et la signature du contrat de relance du logement conclu à l'échelle du Territoire Paris Est Marne & Bois entre l'État, le Territoire et les communes volontaires. Ce contrat s'inscrit dans le cadre du plan de relance France-relance. L'État propose une aide à la relance de la construction durable destinée aux territoires bâtisseurs, comme le nôtre. Ce contrat de relance est signé entre l'État, le Territoire et les communes volontaires pour ce dispositif, et bien entendu précise les objectifs de production à atteindre. L'aide octroyée est d'un montant de 1 500 € par logement. L'objectif sur la Commune de Champigny se monte à 450 logements, dont 400 seraient éligibles. Donc le total d'aide potentielle s'élèverait à un montant de 600 000 €.

L'avis des commissions

- Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de la première commission ;
- Un avis favorable à la majorité des membres de la deuxième commission avec deux reports de votes, Madame CAPORAL et Monsieur FAUTRÉ.

J'ai une question de Monsieur LURIER dans la première commission. Monsieur LURIER a demandé si le contrat concerne tous les logements. Monsieur NGANDÉ a apporté l'explication relative à l'éligibilité des logements concernés. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, c'est 450 logements sur quelle durée, d'une part ? Et d'autre part, je voudrais rappeler que là, on construit, on construit, on continue à construire, et que l'on est toujours en dessous des 10 m² d'espaces verts publics par habitant. Donc il y a un juste milieu à trouver entre les constructions pour les habitant(e)s et les espaces verts. D'autre part, pour nous, étant donné qu'il n'y a pas de mixité sociale et que là, il s'agit de constructions purement privées, nous nous abstiendrons. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, vous aimez très souvent, en Conseil municipal, nous faire part de paradoxes que vous relevez chez les autres. Moi je relève un paradoxe quand même fondamental sur cette délibération, dans la mesure où, finalement, c'est une espèce de prime à la construction. Donc construire, construire, construire, alors que, visiblement, vous étiez opposé au bétonnage de la ville. Et donc là, ça influence les communes à attribuer des permis de construire avec des étages hauts, comme on le voit aujourd'hui sur Champigny. Donc cela m'interroge un petit peu ; et la finalité de cette convention et de cette délibération m'interrogent également puisque vous avez fait supprimer dans le PLUI l'obligation, dans tous les quartiers autres que politiques de la ville, de construire 30 % de logement social. Je rappelle que le logement social, ce ne sont pas que des logements pour les plus modestes. C'est aussi le logement étudiant, c'est aussi le logement pour les personnes âgées, et je pense que, dans notre ville, on a suffisamment de jeunes et de personnes âgées pour pouvoir éventuellement imaginer du logement social sous ces autres formes. Bien évidemment on va pousser à construire, accorder des permis de construire pour des logements, comme on le voit sur tous les projets, notamment les deux sur lesquels vous nous avez fait voter un programme urbain partenarial, de faire des cadeaux à ces grands opérateurs, des cadeaux qui, de toute façon, ne bénéficieront pas aux Campinois(e)s parce que, quand on fait des logements à 7 000 ou 8 000 € le mètre carré, c'est clair que les Campinois(e)s ne pourront pas y accéder. Donc pour cette délibération, nous attendrons peut-être des explications de votre part qui nous feraient changer notre vote contre ; mais pour moi, nous voterons contre pour le moment. »

Monsieur le Maire

« Bien. Une autre intervention ? Alors je vais quand même vous répondre, parce que c'est assez délicieux d'entendre certaines choses.

Pour répondre à la question de Madame CAPORAL : "Sur quelle durée ?" Il suffit juste de lire la délibération, c'est dans le texte. C'est pour tous les permis de construire du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 tout simplement, et donc cela se reproduit comme ça sur les périodes, y compris pour 2022.

Donc on a toujours dit que nous continuerons à construire, mais avec des hauteurs moindres. Vous dites qu'on voit bien les hauteurs qui se construisent à Champigny. Je suis bien d'accord avec vous : la tour Union-Jaurès de 7 étages, faite sur pression du bailleur à l'encontre de la ville, ce n'est pas nous qui l'avons souhaitée. C'est vous qui l'avez faite, et vous nous dites qu'il y a de trop grandes hauteurs. Je suis bien d'accord avec vous ; c'est pour cela que, dans le PLU, on n'envisage que du R + 5, et de travailler sur de la qualité. Et puis vous avez une vision quand même très figée de ce qu'est le parcours résidentiel parce que, quand on construit des logements, même à 6 000 €, eh bien il y a des gens qui sont dans d'autres logements qui vont pouvoir y accéder, qui libèrent des logements, y compris des logements sociaux. Et vous voyez, les derniers éléments que j'ai lus, notamment des deux promoteurs qui ont commencé à commercialiser leurs programmes et qui sont bien avancés, ils m'ont donné des chiffres : 60 % des gens qui ont réservé sont des Campinois(e)s, voilà. Donc quand vous dites qu'on construit des logements pour les riches, pour chasser les Campinois(e)s, eh bien c'est juste faux. Voilà, ce sont les chiffres. Et d'ailleurs, si votre raisonnement était si valable, si véritablement il fallait faire encore plus de logement social pour lutter contre la spéculation, ce serait formidable. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que dans un article du *Parisien*, qui date du 14 janvier, qui ressort tous les éléments, et les derniers éléments statistiques de l'année 2020, la ville qui a le plus de logements sociaux sur notre département, c'est la Commune de Bonneuil ; et la Commune de Bonneuil, c'est la Commune qui a le plus augmenté en valeur foncière sur l'année 2021 : 6,2 %. Voilà. Champigny, dans le même temps, 1,5 %. Vous voyez, comme quoi, votre raisonnement ne tient pas.

Quant aux espaces verts que vous demandez Madame CAPORAL, on y est tout à fait sensibles et c'est pour cela que, dans les nouveaux programmes que nous pouvons réaliser dans des espaces qui ne sont pas trop contraints, celui, que l'on a évoqué tout à l'heure sur l'opération OGIC, est d'une nature un petit peu différente parce qu'il y avait déjà des engagements et que l'on a aussi une problématique - mais vous le savez - de zones inondables qui nous limitent au fond la question de l'emprise au sol par rapport à la pleine terre. Mais partout, dans tous les programmes aujourd'hui, nous exigeons entre 30 et 40 % de pleine terre, et depuis déjà un an alors que le SCOT qui le préconise a été adopté seulement depuis le 24 janvier de cette année, il y a quelques jours, et donc nous avons anticipé. C'est en fait un véritable choix. Alors vous nous dites : "Ah ! On n'est pas tout à fait aux 10 m² par personne !" J'entends tout cela. Vous nous excuserez de n'avoir pas fait quelques hectares d'espaces verts en un an et demi, on n'a pas eu le temps, mais on va y travailler, on va y travailler. Mais avec le bilan que vous nous avez laissé, ça va être compliqué, mais on va y travailler. Bien on va peut-être passer au vote. Donc qui est pour ce contrat de relance ? Parce qu'il faut quand même que l'on aide les Campinois(e)s et puis l'ensemble des Français(e)s qui ont des problématiques de logement à trouver un logement. On a besoin de construire en plus, sur l'Île-de-France en particulier. Donc qui est pour ? Abstentions ? Je vous remercie. Point numéro 16, donc retrait du SIRESCO, Aurore THIROUX. »

16. Retrait du SIRESCO

Mme THIROUX

« La commune de Champigny-sur-Marne porte aujourd'hui trois grandes priorités sur le champ de la restauration scolaire : la qualité de l'offre, le niveau de prix ainsi qu'une marge de valeur accrue sur la liberté de gestion. À ce jour, la compétence restauration appartient au SIRESCO, syndicat dont la Commune est membre depuis 1993. La restauration à Champigny en 2021 représente un total de 1 100 repas scolaires consommés en moyenne par jour, 18 sites de restauration et une contribution versée au SIRESCO à hauteur de 3,66 M €. Or la commune souhaite retrouver sa compétence restauration, qui est donc aujourd'hui transférée au SIRESCO pour avoir plus de marges de manœuvre sur l'offre proposée dans les écoles, mais aussi auprès des personnes âgées.

Par ailleurs, dans les prochaines années, le SIRESCO compte lancer une importante politique d'investissement qui va engager la Commune financièrement et de façon durable. Ainsi, selon les chiffres présentés par le cabinet Klopfer dans une analyse prospective commandée par le SIRESCO et présentée en Conseil syndical, le projet de construction d'une nouvelle cuisine a un coût estimé de 9 M € pour la période 2023-2024.

La sortie du plastique pourrait aussi se traduire par une unité de lavage créée en interne avec un coût prévisionnel de 2,3 M € en investissements et l'achat de contenants inox évalués à 3,1 M €. Le coût induit en fonctionnement de ces investissements pour le SIRESCO serait de 450 000 € par an. Or le SIRESCO s'inscrit déjà dans une dynamique constante d'augmentation des prix depuis 2020. Effectivement, en 2019 le coût était à 3,29 €, il est prévu à 3,82 € pour l'année 2022.

En outre ces investissements impacteraient le coût de sortie pour la Commune, notamment au regard de la quote-part de la dette à reprendre ; en effet, selon le cabinet Klopfer, un montant de 600 000 € pour une sortie au 1^{er} janvier 2023, 1,33 M € au 1^{er} janvier 2024, et 1,6 M € pour un départ au 1^{er} janvier 2025. Pour le SIRESCO, le départ de Champigny-sur-Marne représenterait une perte de recettes de 13 % du chiffre d'affaires, selon le cabinet Klopfer. Ces pertes seront néanmoins compensées par une diminution de certaines dépenses et une réorganisation du syndicat. Le SIRESCO pourrait mener sa transition sans construire sa troisième cuisine.

Ainsi la Commune, soucieuse des enjeux qui touchent la restauration collective et ambitionnant d'être plus autonome tant en matière financière que de politique publique alimentaire, souhaite donc s'impliquer davantage en reprenant ces compétences, et par conséquent en se retirant du SIRESCO. Pour ce faire, la première étape consiste à demander le retrait de la Commune du SIRESCO par le biais de la délibération annexée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV, Monsieur FAUTRÉ, Monsieur MAILLER. »

M. TITOV

« Oui, merci Monsieur le Maire, cher(e)s collègues, Mesdames et Messieurs les élu(e)s. Ce n'est pas une question, c'est une remarque. Je me souviens qu'ici, il y a encore peu de temps, ici même, vous pesiez le pour et le contre, et vous disiez qu'en négociant avec le SIRESCO, vous arriviez un peu à des améliorations des services. Il y avait un côté positif là-dedans. Donc on trouve que cette décision est peut-être un peu rapide et même un peu étonnante, vu qu'il y a encore peu de temps, il y avait les paroles citées. Merci. »

M. FAUTRÉ

« Oui, dans la continuité de ce qu'a dit mon collègue, effectivement, on est plus que surpris quand même de cette décision hâtive, parce que vos propos, il y a encore très peu de temps, étaient effectivement de réfléchir, et vous cherchiez à améliorer. Alors évidemment, depuis vous avez certainement obtenu des éléments, d'ailleurs qui viennent en partie d'être évoqués par Madame THIROUX ; mais il est vrai quand même que nous voterons contre, parce que cette méthode de travail, je trouve qu'elle est un peu inconséquente, parce que sortir du SIRESCO aujourd'hui, avec la mission particulière qu'a le SIRESCO, sans savoir au préalable quelle alternative va être retenue, je trouve que ce n'est pas juste. Nous aurions aujourd'hui les éléments d'une autre alternative ; quelle est-elle ? Est-ce que c'est revenir dans le giron du service public local ? Est-ce que c'est un appel d'offres qui va être fait auprès d'entreprises privées qui vont assurer ? Nous ne le savons pas. Donc moi je considère qu'avant de quitter quelque chose - je fais pareil en ce qui me concerne, je ne quitte pas quelque chose du jour au lendemain sans savoir où je vais aller. Je suis prêt à changer les choses en regard d'un état des lieux et d'une alternative, d'une proposition qui soit quantifiée, qualifiée, et cela pas seulement avec les élu(e)s. Déjà les élu(e)s, c'est un devoir parce que nous sommes, je rappelle, élu(e)s par la population et aussi par les intéressés eux-mêmes. Donc je trouve cette précipitation ... et puis je trouve qu'il y a l'argument que le SIRESCO va être amené à investir lourdement. Oui bien sûr, ce n'est pas illégitime, c'est normal. Comme toute collectivité, le temps passant, il y a des données nouvelles, il y a des exigences nouvelles, il y a des bâtiments, il y a besoin d'élargir les revendications parce que cela correspond à un besoin. Depuis, il y a eu des rencontres qui ont été faites, et vous-même, vous l'avez dit, il y a des choses qui ont été prises en considération par le SIRESCO. Après, on peut toujours dire : "Oui, ça a pris du temps, ça a pris du temps". Toujours est-il que les élu(e)s que nous sommes, que vous êtes, siégeons dans un organisme qui s'appelle un syndicat intercommunal, donc dans le cadre du giron public. J'insiste sur le service public, et nous sommes en capacité, dans ces conditions-là, de pouvoir dire des choses, puisque nous y sommes, porter des choses, porter des exigences. Et aujourd'hui, revenir dans le giron local, je ne sais pas, parce que vous ne le dites pas, donc je ne sais pas, mais quésaco ? Ça veut dire quoi ? Ça veut dire construire une cuisine centrale ? Ça veut dire du personnel ? Est-ce que ce sera mieux ? Moi je m'interroge sur cette décision qui me semble bien hâtive, sans savoir où l'on va. Et puis je reviens sur l'investissement lourd, c'est-à-dire que jusqu'à aujourd'hui, la ville de Champigny, et particulièrement les enfants auront bénéficié pendant des décennies d'une alimentation fabriquée par un syndicat intercommunal public, et puis le jour où il y a un investissement important à faire, on quitte le bateau. Cela me paraît pas très cavalier². Je voterai contre. »

Monsieur le maire

« Vous me surprenez ! Monsieur MAILLER, Madame LELAGADEC. »

M. FAUTRÉ

« Tout vous surprend. »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, encore une fois, un petit paradoxe, mais quand on a échangé la première fois sur la question du SIRESCO, vous nous avez fait remarquer que je ne comprenais pas votre position, dans la mesure où, vous l'avez signalé, Monsieur CHATAUD qui n'est pas là

² Il faut lire et comprendre l'expression exacte « ... cela me paraît un peu cavalier »

ce soir Madame ABCHICHE et vous-même étiez particulièrement investis dans la gestion de ce syndicat, puisque vous avez préparé les comptes administratifs, les débats d'orientation budgétaire ; vous avez voté les budgets aussi, puisque Monsieur CHATAUD est vice-président de séance, ce qui n'est pas quand même un poste, me semble-t-il, anodin dans un syndicat. Vous nous avez dit que ce qui vous importait, c'était la qualité du service, que vous n'aviez pas d'intention affichée de sortir du SIRESCO, mais que vous vouliez avoir les mains libres pour savoir quel était la meilleure formule pour les Campinois(e)s. Aujourd'hui, vous nous représentez cette volonté de sortir en vous appuyant sur un rapport, dont je vous ai demandé la communication, et que vous ne m'avez toujours pas communiqué aujourd'hui, sans effectivement préciser ce que vous proposez à la place et qui permettrait de penser que la solution est meilleure que celle qui existe. Comme vous, on a fait le même constat que vous sur le SIRESCO, sauf que si l'on doit en sortir, il faut que l'on ait les éléments autres que simplement de dire que vous espérez une amélioration notable de la qualité, qui pourrait potentiellement améliorer la fréquentation des restaurants scolaires. En fait, on suppose, on a sa petite boule de cristal et puis on fait des incantations en espérant que cela aille mieux par la danse de la plume, mais la danse de la restauration scolaire, c'est quand même assez amusant. Vous nous dites que l'on va faire des économies, puisque vous nous dites "baisse des dépenses de restauration de 370 000 €" avec aucune explication sur la façon dont vous avez calculé ce chiffre ni d'où il vient. Vous nous dites que la ville de Champigny prévoit de recourir à un nouvel intervenant extérieur pour la production des repas. Vous ne nous dites pas qui, quand, comment.

Et puis je voudrais juste quand même attirer votre attention pour avoir été regarder un petit peu ce qui se fait chez nos voisins puisque vous aimez beaucoup nous comparer à certaines villes. Donc Saint-Maur, c'est une cuisine centrale : le prix maximum du repas pour les Saint-Maurien(ne)s est de 6,09 € ; 7,08 € pour les extérieurs. Donc on peut considérer que 7,08 €, c'est le prix de revient du repas. Joinville c'est 4,73 et 5,78 pour les extérieurs avec la société SOGERES ; sur Chennevières, c'est la société SODEXO, avec effectivement des choses qui pourraient s'apparenter à ce que l'on fait, mais ils sont déjà un petit peu plus chers que nous puisque, vous le rappelez dans le document, avec les investissements, on arriverait à un coût du repas à 4,53 € en 2026. Donc eux, ils sont déjà à 4,5 €, et si l'on prend Villiers-sur-Marne, on est à 5,10 €, 6,23 pour les extérieurs. Donc voilà. Il y a quand même des éléments assez intéressants là-dessus, et je crois me souvenir dans ce que j'ai noté, c'est que sur une des villes qui a pris un prestataire, de mémoire, c'est peut-être Joinville ou plutôt Chennevières où, pendant 7 ans, on va leur payer 1,5 M € pour la restauration, et les seuls investissements qu'ils vont faire, c'est 175 000 €. Ce qui veut dire que quand ils disent que l'on va améliorer la qualité, ça va être 175 000 € sur ce qu'ils vont se mettre dans les poches pendant 7 ans. Voilà. Je dirais que les prestataires privés, ce ne sont pas des philanthropes et, en termes de qualité, je ne suis pas persuadé que cela nous garantisse quoi que ce soit. Donc on votera contre cette proposition de sortie. »

Monsieur le Maire

« Madame LE LAGADEC. »

Madame LE LAGADEC

« Merci, Monsieur le Maire. Rapidement, je redoutais les propos que vous teniez lors de la délibération que nous avons prise, lors de la présentation du rapport sur le SIRESCO, l'année dernière, où vous aviez juré que votre avis n'était pas d'arrêter, qu'il y avait des discussions,

que tout avançait, que tout se passait bien, qu'il y avait des progrès. Visiblement, vous avez caché votre jeu, mais bon...

Je voulais revenir sur la présentation un peu fallacieuse de Madame THIROUX parce que, sur les preuves que vous avancez pour justifier une sortie du SIRESCO, vous parlez d'investissements qui coûteraient très chers à la ville. Cette politique d'investissements, elle existe depuis de nombreuses années au SIRESCO. Elle a été portée collectivement par les villes. Il y a un endettement de bon père de famille qui est absorbé tranquillement sans plomber justement le prix du repas. Donc cela a toujours été une politique ambitieuse : les cuisines ont été construites, il y a un siège à Bobigny, etc. Donc il n'y a pas de raison que cela plombe plus après qu'aujourd'hui. Deuxièmement, vous nous citez les contenants en inox, l'unité de lavage qui coûte très, très cher. Je pense que, surtout, ce qui est important, c'est de savoir pour quels objectifs poursuivis le SIRESCO décide de faire cela. C'est bien parce qu'il y a l'objectif de la sortie du plastique. Et pourquoi la sortie du plastique ? C'est bien parce qu'il y a tout un travail qui a été mené sur les perturbateurs endocriniens, et le rôle des contenants plastiques dans la restauration que ces décisions ont été prises, et qui changent la manière de mener la restauration, qui sont importantes, mais d'abord importantes et avant tout pour nos enfants. Parce que moi, je peux vous dire que je travaille dans le secteur du handicap, on en voit les répercussions, et c'est assez gravissime pour notre société. Je pense que ça, c'est un objectif qu'il est important de mener, que le SIRESCO mène. Après vous nous parlez de hausse du repas depuis 2020 : forcément, puisque depuis 2020, il y a eu justement cette volonté extrêmement forte d'augmenter de manière très importante la part du bio. Donc c'est vrai que cela a coûté un peu plus cher l'achat de denrées. Je trouve que vraiment dire que c'est pour ces raisons, en fait, d'amélioration drastique du service de la restauration que la ville de Champigny veut se retirer, ce sont, pour le moins, de faux arguments.

Après je reviens sur la question qui a été posée : d'accord vous voulez sortir du service public, on l'a bien compris. En fait, vous voulez externaliser. Donc, effectivement, ça pèsera moins sur le budget. Ça vous permet de livrer ça au privé. Pourquoi pas ? Mais à qui ? Au moins considérez-nous comme des conseiller(e)s municipaux/pales à part entière, qui portons de la même manière que vous, pas avec les mêmes objectifs politiques, mais de la même manière, la voix des Campinois(e)s, et permettez-nous aussi de pouvoir dire : "Eh bien, oui, il y a un choix qui a été fait. Il y a telle ou telle hypothèse qui est travaillée", au moins, parce que si le choix n'a pas été fait, et également j'ose espérer qu'il y a des hypothèses qui ont été travaillées, on aurait bien voulu à minima les trouver dans ce qui nous est proposé aujourd'hui. Vous l'aurez compris, de toute façon, moi j'ai longtemps siégé au SIRESCO, j'ai longtemps bataillé au SIRESCO pour qu'il y ait une vraie place de la qualité, des repas de qualité, et quand ce n'était pas le cas, je ne me suis pas privée de le dire. Donc je continuerai à penser que le SIRESCO était la bonne réponse pour cette ville comme pour beaucoup de celles qu'il y a sur le secteur. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Madame CAPORAL. »

Madame CAPORAL

« Oui, en fait, je vais reprendre un peu ce qui a été dit par nous tous, parce que vous nous demandez de voter à l'aveuglette pour une sortie du syndicat intercommunal, dont la gestion est syndicale et collégiale, sans proposer d'alternative. C'est donc non. Le risque est grand de se retrouver avec une gestion des cantines et des repas de personnes âgées confiée à une entreprise privée peu transparente, aussi bien pour sa gestion, ses personnels et son

approvisionnement. De plus, dans le cas présent, la charte d'engagement avec labellisation de Resto responsable et d'autres labellisations qui ont été prises par le SIRESCO et sur lesquelles nous avons travaillé, tout cela serait mis aux oubliettes. Je rappelle l'engagement vis-à-vis des Campinois(e)s en faveur de 30 % de bio, d'un approvisionnement local, d'une vigilance particulière quant aux transports et à l'abattage des animaux, l'interdiction de perturbateurs endocriniens, l'interdiction de sept produits toxiques fréquemment trouvés dans l'alimentation, la gestion nouvelle et la sortie du plastique qui, évidemment, nécessitent des investissements supplémentaires, puisqu'il y a une exigence, et une prise de conscience également de la part des familles. Et ces investissements seront nécessaires de toutes les manières. Donc si l'on fait le calcul de toutes les acquisitions et les achats de terrains effectués par la ville, on est très largement au-dessus des investissements qui sont demandés par le SIRESCO, et le retour sur investissement pour la population est bien inférieur. La qualité de l'alimentation des enfants doit être le premier souci des élu(e)s. Nous voterons contre car nous ne pouvons pas jouer aux apprentis sorciers. Merci. »

M. MAILLER

« C'est juste la question finale : qu'est-ce qui fait qu'entre le mois de mai dernier et aujourd'hui, vous considérez qu'il y a eu une dégradation telle que vous voulez proposer la sortie du SIRESCO ? Puisque, comme vous l'aviez dit à l'époque, vous n'êtes pas contre continuer avec le SIRESCO. C'est dans le procès-verbal de la réunion où nous avons déjà abordé cette question. Donc j'aimerais juste comprendre ce qui fait qu'aujourd'hui, cela s'est dégradé au point que vous considérez que tout ce qui a été fait aujourd'hui dans le SIRESCO et qui me semble, à la lecture de ce que vous avez dit lors de cette réunion sur vos ambitions, il me semble que le rapport d'activité 2020 va tout à fait dans le sens de ce que vous aviez proposé et que nous ne pouvons qu'acquiescer et soutenir. »

Monsieur le Maire

« Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous répondre sur les différents points. Quelqu'un a dit : "La qualité du SIRESCO est pitoyable, les investissements sont à reprendre en intégralité, tout est mauvais. Il faut tout reprendre, y compris les sujets de bonne gestion." Ces propos, ce ne sont pas les miens ; ce sont ceux du président du SIRESCO lorsqu'il a pris ses fonctions, et je reconnais à Philippe BOUYSSOU, avec qui j'ai des échanges très réguliers, d'avoir pris en main le sujet. Maintenant, il faut voir d'où l'on part parce que, contrairement à ce que vous dites Madame LE LAGADEC, en disant qu'il y a des évolutions tarifaires maîtrisées. Non, depuis 2020, ce n'est pas que pour le bio. En fait, ce n'est pas moi qui le dis, c'est Monsieur BOUYSSOU, et je partage tout à fait ce qu'il dit. Cela a été évoqué en Conseil syndical, et on était tous d'accord sur le sujet : pendant des années, à la demande des villes pas toujours très responsables d'un point de vue financier, et vous le savez Madame LE LAGADEC puisque vous avez siégé au SIRESCO, il a été demandé de ne pas augmenter les tarifs. Sauf que, pendant des années et des années, quand vous n'augmentez pas les tarifs et que le coût des denrées ne cesse d'augmenter, vous n'avez pas cinquante solutions : soit vous rognez sur la qualité, soit vous rognez sur la quantité.

Et pour vous dire, je mange au SIRESCO au moins une fois par mois parce que, une fois par mois, je vais dans une classe expliquer ce qu'est la citoyenneté. Et après, je déjeune avec les enseignant(e)s, et donc je mange au SIRESCO. Et ce que je vois sur la qualité n'est pas toujours exceptionnel. La dernière fois d'ailleurs, une élue m'a accompagné. Elle est tombée malade après, parce que le poisson n'était pas frais. La semoule datait de trois jours. Ça, c'est du concret. Vous aviez tout à fait raison tout à l'heure quand vous disiez de votre collègue, en

parlant de l'accueil des enfants, qu'elle était plus directement concernée. Là, c'est du vécu et qui est celui de tous les enfants, un peu tous les jours au fond, dans les cantines de Champigny. Et donc, quand on n'augmente rien, forcément, à un moment, on est obligé de faire un phénomène de rattrapage. Et donc là, c'est très clairement ce qu'a annoncé Philippe BOUYSSOU. Il a dit : "Moi, je vais être obligé d'augmenter non seulement parce qu'il faut rattraper le retard et puis après, il faut s'adapter aux nouvelles règles." La loi ÉGALIM a imposé effectivement un certain nombre de nouvelles règles et d'abandonner le plastique - ce qui est une très bonne chose - et je vous rejoins totalement sur la question des perturbateurs endocriniens et tout cela, mais il ne faut pas dire que c'est uniquement le bio, c'est aussi le phénomène de rattrapage qui joue.

Concernant les prix que vous avez évoqués, Monsieur MAILLER, vous faites une véritable confusion entre le prix de revient et le prix que payent les parents. Si vous saviez un peu mieux les prix, vous sauriez que le coût d'un repas servi à un enfant est aux alentours des 12 € en moyenne au sein du SIRESCO, selon les communes. Cela peut être plus ou moins, mais c'est de cet ordre-là ; donc quand vous dites que l'on facture 7,08 € aux extérieurs à Saint-Maur et que c'est le prix de revient, ce n'est pas du tout le prix de revient. Et d'ailleurs, parce qu'on a bien étudié dans le détail ces questions-là, il y a des villes qui ont fait un choix particulier : je pense à Fontenay par exemple, qui a décidé depuis longtemps de construire sa propre cuisine, de faire... mais Fontenay a la chance - et le maire de Fontenay le rappelle souvent en Conseil de Territoire - d'être dans une ville riche parce qu'ils ont des recettes fiscales importantes du fait d'une politique d'accueil des entreprises, qui permet de porter ce choix-là.

Effectivement, Madame CAPORAL fait des rapprochements qui n'ont aucun sens, mais bon, ce sont ses rapprochements, et je lui laisse la liberté de ses propos, en disant : "Bon, bah, à ce moment-là on n'investit plus du tout." C'est ce que vous avez dit tout à l'heure "les acquisitions que l'on a pu faire, on met tout sur le SIRESCO." Ce n'est pas notre vision des choses.

Le SIRESCO, au fond, je le suis depuis quelque dix-huit mois c'est quand même le syndicat de la restauration des communistes. Moi, je n'ai pas de problèmes avec cela, si le prix était bon, si la qualité était bonne, si tout était parfait, moi, je n'aurais pas de soucis avec cela ; sauf que l'on a sondé. Vous parlez des attentes de la population ; on a fait le sondage : les agent(e)s, à 90 %, veulent sortir du SIRESCO, les agent(e)s de la restauration, celles et ceux qui gèrent le service au quotidien, qui sont ceux qui voient ce qui est servi ; 90 % disent : "On veut le retrait." Ensuite, on a fait un sondage auprès des utilisateurs : les parents, les enfants par le biais des parents souvent nous ont fait des retours plus contrastés. On a l'honnêteté de le dire mais, globalement, ce n'est pas très positif. Voilà. Et donc, au regard de ces éléments-là, cela confirme ce que l'on ressent depuis déjà pas mal de temps, c'est-à-dire que le SIRESCO, même s'il essaie de remonter la pente, la pente est quand même très raide pour revenir à un niveau de prestations qui soit satisfaisant, tant en termes de coûts qu'en termes de gestion, qu'en termes de qualité.

Et quand on parle de l'inox, quand on parle de l'abandon des produits plastiques, le méchant privé le fait déjà pour certaines villes depuis deux, trois, quatre ans, et ça fonctionne très bien, et avec des coûts tout à fait raisonnables qui ont été intégrés. Je vais même prendre en exemple une ville dont on ne pourra pas dire que c'est une ville capitaliste, que c'est une vilaine ville de droite, puisque le Maire est président de l'Association nationale des élu(e)s communistes de France : Monsieur BESSAC à Montreuil, eh bien il a tout sous-traité. C'est une entreprise privée qui le fait, et cela se passe très bien. C'est devenu tellement attractif

d'ailleurs que l'ancienne responsable de la restauration collective de Champigny est partie là-bas ; c'est vous dire ! Donc je crois qu'il faut garder un peu de raison sur ce débat.

Je pense que l'on a été tout à fait transparents avec vous. Vous avez une étude d'impact, et pourquoi on le fait maintenant ? Il n'y a pas de précipitation. Il y a juste une question réglementaire : soit on le fait maintenant, soit on part dans les investissements pour dix ans. Minimum. Donc voilà, et ce n'est pas ma décision, c'est la décision collective de la majorité. On a eu ce débat, et donc on porte ce choix effectivement, en tout cas, d'avoir les mains libres. Parce que c'est quoi être dans un syndicat ? Être dans un syndicat, quel que soit le syndicat, c'est dire que l'on partage une vision commune, on s'entend pour constituer un syndicat - et Champigny était une des deux villes fondatrices du SIRESCO - qui est de dire que l'on partage une vision commune. Est-ce que l'on partage nous, aujourd'hui, la vision qui est celle du SIRESCO au regard de la gestion ? Je rappelle quand même que beaucoup de villes qui étaient dans le SIRESCO ont quitté le SIRESCO. Si cela marchait si bien, si c'était si parfait que cela, pourquoi voulez-vous que l'on prenne le risque de changer quelque chose qui fonctionne bien ? On est parfaitement conscients que de passer à un prestataire extérieur, si c'est le choix que l'on fait, il y aura un risque. Bien évidemment qu'il y aura un risque, on ne le méconnaît pas, mais au regard des investissements, au regard de la qualité de la prestation, il nous semble utile de regarder ce risque-là, et aujourd'hui, avec ce vote, on aura les mains libres. Alors je continuerai à engager le dialogue avec le SIRESCO.

Et tout à l'heure, vous disiez : "Si vous nous associiez, on pourrait travailler ensemble...", mais comment vous voulez que j'ai une envie de m'associer avec quelqu'un d'aussi malhonnête que vous ? Et je prends le terme à dessein. J'envoie un courrier au président du SIRESCO pour lui dire qu'on serait prêts à rester au sein du SIRESCO sous telles conditions. Ce courrier, je l'envoie directement au président du SIRESCO, je ne l'envoie pas à toute la terre, juste au président du SIRESCO qui en informe - ce qui est normal - son bureau, donc les huit vice-présidents en charge de faire un bureau pour dire : qu'est-ce que l'on fait ? Est-ce que l'on accepte la position de Champigny ou pas ? en sachant que, au préalable, depuis le 13 décembre, il y avait un accord de principe voté par les membres du SIRESCO pour nous autoriser à sortir, parce que c'est comme cela que ça marche : il y a une autorisation qui est donnée par le SIRESCO, une délibération qui est prise par la ville, une intention de départ, puis une délibération, ce que l'on fait ce soir. Et cette lettre, eh bien il y a un vice-président, je crois plutôt qu'on pourrait dire une vice-présidente, proche de vous, qui vous la communique, et vous la publiez à toute la terre sur les réseaux sociaux, sans aucune déontologie. Et cela, non seulement ça confirme le qualificatif qu'il m'arrive d'employer à votre endroit de malhonnêteté, parce que vous n'avez pas à publier ce genre de chose - d'ailleurs vous en avez pris conscience puisque quarante-huit heures après, vous l'avez enlevé - mais surtout ça pose une vraie problématique. Quand on est membre d'un syndicat, quand on a accepté comme on l'a fait avec Sabrina ABCHICHE, avec Alain CHATAUD, qui a accepté d'être vice-président, de prendre du temps, il y a besoin d'une confiance. La confiance, c'est le fondement de tout. Pour travailler avec quelqu'un, il faut avoir de la confiance ; et là, elle est où la confiance ? J'envoie un courrier personnel au président du SIRESCO, il se retrouve sur la place publique alors que je lui demande juste de se positionner. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« C'est un ultimatum que vous avez lancé, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Voilà. C'est juste la réalité des faits, et voilà le comportement que l'on constate au sein du SIRESCO, ce qui pose quand même de vrais problèmes de confiance et de savoir si l'on a envie d'avancer ensemble. On n'était pas contre, mais quand on voit cela, je peux vous dire que ça refroidit, parce qu'il y a vraiment besoin d'avoir une vraie confiance, parce que quand on a des investissements aussi lourds, il faut savoir ce sur quoi on s'engage, et le président BOUYSSOU m'a dit : "Moi, je suis assez intéressé pour peut-être fermer la cuisine d'Ivry et l'ouvrir à Champigny." Très bien. Bonne avancée. Madame LE LAGADEC disait qu'elle l'avait demandé pendant des années, eh bien notre démarche permet d'avoir aujourd'hui une réponse qui va dans ce sens. Le problème, c'est que dans cet engagement du président BOUYSSOU et dans la lettre qui me répond - celle-là, je ne sais pas si vous l'avez eue - mais vous demandez aussi l'étude Klopfer, vous nous la demandez à nous ; mais nous, on n'a pas demandé l'étude Klopfer. On a eu des éléments qu'on a retranscrits dans l'étude d'impact. Demandez à vos amis du SIRESCO qu'ils vous la donnent, comme ils vous ont donné ma lettre. Poussez-les jusqu'au bout. En attendant, dans les éléments qui ont été fournis par Monsieur BOUYSSOU, où il s'engage sur des points, il met une mention, et la mention elle est simple : "sous réserve de l'accord du Conseil syndical", c'est-à-dire que le premier courrier qu'il envoie à Alain CHATAUD, il n'y a pas de réserve : "je suis d'accord". Deuxième courrier qu'il m'envoie "sous réserve de l'accord du Conseil syndical", en sachant qu'au Conseil syndical, on a Bobigny qui s'est opposé à notre position de sortie de principe, et qu'on a quelqu'un, vraisemblablement La Courneuve ou peut-être ailleurs, je ne sais pas, qui révèle la nature de nos échanges. Ça ne fonde pas véritablement un contexte de confiance. Je pense que vous en conviendrez, et donc, pour l'heure, on va se donner les mains libres pour pouvoir continuer dans les prochains jours à discuter avec le SIRESCO pour voir ce que l'on fera. Mais cela n'augure pas de choses positives, et d'ailleurs le président du SIRESCO en a convenu. Donc je vous propose maintenant de passer au vote sur ce retrait, chacun bien évidemment se positionnera comme il l'entend. Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Donc le retrait est adopté. Point numéro 17, Tatiana SAUSSEREAU. »

17. Convention de cession d'une portion de tubes d'acier d'une liaison électrique souterraine oléo statique appartenant à RTE au profit de la Ville de Champigny-sur-Marne

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention de cession d'une portion de tubes d'acier de liaison électrique souterraine oléo statique appartenant à Réseau de transport d'électricité au profit de la ville de Champigny-sur-Marne. Actuellement, la société Réseau de transport d'électricité, domiciliée à Paris-La Défense, réalise les travaux de remplacement d'une liaison électrique souterraine sur le territoire campinois. À l'issue de ces travaux, les tubes d'acier de l'ancienne liaison, dont RTE n'a plus l'utilité, pourraient servir en tant que fourreau pour le passage du réseau communal très haut débit backbone vidéoprotection. Sur sollicitation de la Vville, plutôt que de les déposer, la société RTE accepte la cession gratuite d'une portion des tubes d'acier au profit de la Ville.

L'avis des commissions

- Cette délibération a recueilli les avis favorables à l'unanimité des membres de la deuxième et de la troisième commission.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention et d'accorder à Monsieur le Maire l'autorisation de signer cette convention de cession. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Point numéro 18 sur les modalités de versement des heures supplémentaires aux professeur(e)s d'enseignement artistique, David SLIMOVICI. »

18. Modalités de versement d'heures supplémentaires aux professeurs d'enseignement artistique et assistants d'enseignement artistique titulaires et contractuels à temps complet et à temps incomplet

M. SLIMOVICI

« Oui merci. Donc la délibération numéro 18 porte sur les modalités de versement d'heures supplémentaires aux professeur(e)s et assistant(e)s d'enseignement artistique, qu'ils soient titulaires, contractuels à temps complet ou à temps incomplet. Ce paiement des heures supplémentaires remplacera certains usages, notamment le recours au GUSO, guichet unique et spectacle occasionnel. Dans le rapport se trouvent les tableaux qui indiquent les montants bruts horaires qui seront proposés aux professeur(e)s et assistant(e)s pour ces heures supplémentaires ; cela concerne les concerts type 19 h pile, les concerts des professeur(e)s, mini concerts, vie culturelle, stages, ateliers ou autres interventions.

L'avis de la commission

- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité des membres de la première commission.

Il y a eu une réponse de la part de Madame la première adjointe à une question qui a été posée qui indique que cette délibération permet de régulariser le versement des rémunérations suite à des travaux dits supplémentaires, et précise que l'avis du Comité technique n'est pas requis. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame CAPORAL, Monsieur MAILLER ensuite. »

Mme CAPORAL

« Oui, je me demande si cette solution est vraiment avantageuse pour tous les professeur(e)s puisque certain(e)s utilisent beaucoup leur temps à faire des concerts, et donc ils ont besoin d'avoir le statut des intermittents du spectacle. S'ils sont payé(e)s pour des concerts qu'ils ont faits pour la ville en tant que salarié(e)s, cela veut dire qu'ils n'auront pas ce droit qui leur permet d'avoir des indemnités quand ils en ont besoin en tant que concertistes. Donc voilà. Je me demande si la situation générale pour tout le monde est vraiment à l'avantage des professeur(e)s, et si ce n'est pas nécessaire de discuter selon les cas avec eux. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, vous allez noter que je ne vous ai pas répondu tout à l'heure parce que vous ne m'auriez pas laissé la parole, mais ce n'est pas grave. Donc je vais intervenir sur

cette délibération parce que moi, elle me pose un souci. Je comprends bien le fond de celle-ci, c'est-à-dire de régulariser des situations qui pouvaient ne pas être tout à fait en conformité. Alors déjà, il y a une réponse qui a été donnée sur le Comité technique. Je suis assez surpris qu'il n'ait pas à être sollicité ou en tout cas l'avis des syndicats. Je ne sais pas si vous les avez rencontrés pour échanger là-dessus. J'aurais besoin de savoir combien de personnes étaient concernées par les GUSO, parce que les GUSO, ce sont les intermittents du spectacle, et logiquement, effectivement, ce statut-là n'est utilisé qu'à partir du moment où l'on fait une pige, où l'on fait une intervention unique. Donc si je comprends bien, ce qui avait été mis en place, c'est-à-dire que des agent(e)s titulaires ou non titulaires, des professeur(e)s d'enseignement artistique qui étaient sur des emplois permanents bénéficiaient pour certains spectacles des GUSO, en tout cas de ce genre de chose, si c'est bien cela. Je veux bien qu'on me le confirme. En fait, moi, ce qui me m'interroge après, c'est que d'un côté, on dit qu'on veut effectivement régulariser une situation, ce que je peux très bien entendre, mais quand je vois les montants horaires bruts des heures supplémentaires, je m'interroge dans la mesure où, si ce sont des professeur(e)s d'enseignement artistique, cela veut dire qu'ils relèvent du statut de la filière culturelle pour ce type de cadre d'emploi, et donc cela voudrait dire que, par rapport à d'autres agent(e)s qui ne seraient pas dans cette filière-là et qui feraient des heures supplémentaires sur les spectacles, il y aurait une distorsion très importante entre les 49,30 €, si je prends pour le professeur hors classe pour le taux horaire avec ce que percevrait quelqu'un qui ne serait pas dans cette filière et qui participerait au même type de manifestation. Donc je m'inquiète un petit peu de la rupture d'égalité sur la question des heures supplémentaires, parce que ces montants me paraissent très élevés par rapport aux taux horaires classiques d'un professeur d'enseignement artistique. »

Monsieur le Maire

« Il faut bien comprendre que vous voudriez qu'on les rémunère moins ? »

M. MAILLER

« Qu'on les rémunère comme n'importe quel autre fonctionnaire. Je défends le statut, vous le savez, depuis le début, donc... »

Monsieur le Maire

« Non, non, mais c'était pour bien comprendre votre propos. On va vous répondre. Je vais laisser le soin à Aurore THIROUX de vous apporter les éléments. »

Mme THIROUX

« Je crois que vous n'avez pas bien compris la situation initiale. En fait, on était dans l'illégalité, donc sur une mauvaise pratique. Alors je ne vais pas l'appeler mauvaise parce que, moi je suis toujours un peu dans l'indulgence ; mais il n'est pas possible pour un employeur de rémunérer un fonctionnaire d'un côté et de le rémunérer aussi avec des GUSO de l'autre. C'est illégal, vous avez bien compris ? C'est peut-être du détail, mais la mairie de Champigny l'a fait, sans que personne ne se pose trop de questions, ce qui a d'ailleurs donné lieu à des situations qui posent vraiment des questionnements sur la légalité. Encore une fois, on ne fait qu'appliquer la loi, les règles. Et sur la rémunération des heures supplémentaires proposées, on ne fait que s'aligner sur le statut particulier des enseignant(e)s, rien de plus. »

M. MAILLER

« Si c'est bien l'analyse que vous avez faite, pourquoi avoir besoin de délibérer ? »

Mme THIROUX

« Parce que le décret l'impose. »

M. MAILLER

« Pardon... »

Mme THIROUX

« Le décret l'impose. On doit le délibérer. Ça n'a jamais été fait. »

M. MAILLER

« Non, mais on doit délibérer alors que ce sont des heures supplémentaires, d'après ce que vous nous dites, que l'on doit payer à un enseignant. Si c'est dans le statut, si les heures elles sont décrites, parce que là, le montant me paraît quand même très important. »

Mme THIROUX

« On a le choix, l'employeur a le choix. On a pris le choix de délibérer et de s'aligner sur le statut particulier des enseignant(e)s parce que là, actuellement, nous, on a découvert la situation, comme quoi on ne pouvait pas tenir les GUSO, cela fait donc un an. On ne pouvait plus rémunérer en heures supplémentaires des enseignant(e)s. Donc il faut bien trouver une solution et délibérer pour leur permettre, par exemple, de réaliser le concert des professeur(e)s. Heureusement, cette année, il ne s'est pas tenu en septembre à cause de la crise sanitaire, mais on aurait bien été embêtés de pouvoir leur rémunérer leurs heures supplémentaires. »

M. MAILLER

« Oui, en fait, j'avais bien compris la problématique juridique. C'est pour ça que je suis un peu... Si vous me dites que cela correspond au montant des heures supplémentaires qui sont élevées dans ce domaine-là, j'aurais peut-être dû faire la filière culturelle plutôt que la filière administrative. »

Monsieur le Maire

« Ah, vous avez peut-être raté votre vocation. Nous aussi, on aurait été heureux parce que ça nous aurait évité des recours. »

(Rires)

M. MAILLER

« C'est possible, mais cela aurait été moins sympathique. Je comprends bien que l'on régularise et que les montants qui sont dedans correspondent aux montants, et ce ne sont pas des montants supérieurs à ceux qui sont pratiqués dans cette filière-là. »

Mme THIROUX

« Absolument pas. »

Monsieur le Maire

« En tout cas, Monsieur MAILLER, vous avez encore un peu de temps pour vous reconverter. Vous avez quand même quelques talents d'acteur, mais je remercie surtout Patrice LATRONCHE, qui lui est véritablement acteur professionnel et qui, ce soir, est sur les planches et qui a fait un gros travail avec les services pour régulariser cette situation et trouver des voies de passage pour que, effectivement, l'ensemble des enseignant(e)s de la filière artistique soit traité correctement. En tout état de cause, cela rejoint ce que j'évoquais déjà tout à l'heure sur d'autres irrégularités que l'on a pu trouver, qui m'ont d'ailleurs conduit à faire des signalements au pénal auprès du tribunal, parce qu'il y a des choses qui n'étaient pas acceptables et qui s'apparentent à des détournements de fonds publics. Ce n'est pas clair sur cette question-là, mais je vous le dis parce que l'on a quand même eu beaucoup de sujets. Il y en a que l'on a eu l'occasion d'évoquer tout à l'heure, y compris même dans le secteur culturel, avec des structures parallèles. Donc on a mis fin à ce genre de pratiques et, aujourd'hui, ce qu'il faut c'est régulariser. Et donc on prend cette délibération pour que les choses soient bien claires et actées.

Effectivement, vous pouvez vous étonner d'un montant de 49 € de l'heure pour un professeur hors classe, mais il faut voir que, dans cette filière, il y a aussi un temps de préparation au travail, il y a parfois aussi des corrections qui peuvent être à faire, il y a du temps, voilà. C'est le cadre de l'enseignement d'une façon générale, et on aura l'occasion d'y revenir. J'ai eu encore l'occasion d'échanger sur ce sujet-là hier soir avec des gens qui travaillent notamment au conservatoire ; en tout cas, les agent(e)s en question ont bien compris pourquoi on le fait et, globalement, même si cela ne correspond pas tout à fait à ce qu'ils ont pu souhaiter parce qu'ils s'étaient habitué(e)s à une certaine façon de fonctionner, il n'en reste pas moins qu'ils ont bien compris que l'on se devait de rentrer dans le cadre légal. Bien, s'il n'y a pas d'autres interventions sur ce sujet, je vous propose de passer au vote : qui est pour ? Abstentions ? »

M. MAILLER

« Vous voyez, Monsieur le Maire, j'écoute et j'évolue. »

Monsieur le Maire

« Refus de vote, il n'y en a pas. Contre non plus. C'est bien quand vous écoutez. C'est si rare qu'on le retient et qu'on l'apprécie, Monsieur MAILLER. Point numéro 19, Cristina DE OLIVEIRA. »

19. Création d'un poste de responsable de service vie des quartiers - démocratie participative

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Ce point concerne la création d'un poste de responsable de service vie des quartiers démocratie participative.

L'avis de la commission

- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité des membres de la première commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Comme habituellement, lorsqu'on est sur des créations de postes, nous voterons contre puisque nous défendons le statut, et que mettre au même niveau les contractuels dès le début avec les titulaires... »

Monsieur le Maire

« Eh bien vous savez que c'est une question réglementaire, du coup, donc vous êtes contre la création d'un poste pour la démocratie participative, vous qui, en permanence, nous demandez d'en faire. Et c'est vous, tout à l'heure, qui me disiez que j'avais des incohérences. Bien. »

M. MAILLER

« C'est pas de... »

Monsieur le Maire

« Non, mais j'ai bien compris. Nous allons pouvoir passer au vote : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Le point est adopté. Point numéro 20, Cristina DE OLIVEIRA pour la création du poste de chargé de mission du Conseil municipal des enfants. »

20. Création d'un poste de chargé de mission Conseil municipal des enfants et droit de l'enfant

Mme DE OLIVEIRA

« Ce point concerne la création d'un poste de chargé de mission Conseil municipal des enfants et droits de l'enfant.

L'avis des commissions

- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité des membres de la première commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. C'est une déclinaison au fond de notre programme ; nous nous étions engagés à faire un Conseil municipal des enfants, et nous y mettons les moyens pour le faire : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Je vous remercie. Point suivant, donc le point numéro 21, Geneviève CARPE. »

21. Création d'un poste de médecin responsable du service médical de la direction de la santé à temps complet

Mme CARPE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir mes cher(e)s collègues, Mesdames et Messieurs. Donc il s'agit de la création d'un poste de médecin responsable du service médical de la direction de la santé à temps complet.

Les avis des commissions

- Avis favorable à l'unanimité des membres de la première commission ;
- Avis favorable à la majorité des membres de la quatrième commission, avec un vote réservé de Madame LE LAGADEC.

Remarques et questions de Mesdames LE LAGADEC et MASMOUDI-LAJNEF lors de la quatrième commission :

- Madame MASMOUDI-LAJNEF aimerait comprendre l'organisation du CMS. Donc nous lui avons fourni un organigramme anonymisé.
- Madame LE LAGADEC demande pourquoi créer ce poste alors qu'il existe déjà. Réponse de la direction des ressources humaines : la délibération, créant le poste occupé précédemment par le docteur SOLETCHNIK, datait de 1989. Donc, à l'occasion de son départ à la retraite, il convenait d'actualiser la délibération en visant les textes réglementaires, conformément aux nombreuses évolutions statutaires opérées depuis 1989, qui intègrent désormais notamment la possibilité de recours à un contractuel faute de candidats statutaires correspondant.

Précision de Madame THIROUX lors de la première commission : Madame THIROUX précise que le poste existait. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Sur ce poste-là, comme nous l'avons fait précédemment lorsqu'il y a des difficultés à trouver, je pense qu'un médecin responsable, ce n'est pas quelque chose qui court les rues dans la fonction publique, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Bien, on le note. Donc on va pouvoir passer au vote : qui est contre ? Pour ? Abstentions ? Le rapport est adopté. Point numéro 22, Aurore THIROUX. »

22. Création d'un poste de chef de service adjoint au service de l'administration du personnel de la direction des ressources humaines

Mme THIROUX

« Il s'agit de la création d'un poste de chef de service adjoint au service de l'administration du personnel et de la direction des ressources humaines.

L'avis de la commission

- Nous avons un avis favorable à l'unanimité des membres de la première commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Je crois que vous n'avez pas levé la main au fond, et on n'a pas pu voir votre position de vote. Est-ce que vous pouvez nous éclairer pour l'administration ? »

Mme CAPORAL- M. FAUTRE

« Pour. »

Monsieur le Maire

« Pour. D'accord. Merci. Point numéro 23, Rosalie MORGADO. »

23. Renouveaulement de la convention fixant les relations de coopération entre la commune de Champigny-sur-Marne et le Centre communal d'action sociale

Mme MORGADO

« Bonsoir à tous. Ce point concerne le renouvellement de la convention fixant les relations de coopération entre la commune de Champigny-sur-Marne et le Centre communal d'action sociale. Le CCAS gère des services et établissements en direction des personnes âgées. Afin de lui permettre de remplir ses missions, la Commune met à la disposition du CCAS, par voie de convention, des moyens matériels, humains et financiers. Afin d'en assurer le renouvellement, il est proposé que le Conseil municipal puisse l'adopter lors de sa séance du 2 février, donc aujourd'hui, afin que le Conseil d'administration du CCAS puisse l'adopter par délibération lors de la séance du 4 février 2022. Cette convention est fixée pour une durée d'une année renouvelable quatre fois par tacite reconduction. Cette convention-cadre arrivera à échéance le 4 février 2027. La possibilité d'y intégrer des ajustements au cours de ces années y est proposée par voie d'avenants.

L'avis des commissions

- Avis favorable à la majorité des membres de la quatrième commission, un vote réservé de Madame LE LAGADEC ;
- Avis favorable à l'unanimité des membres de la première commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Il n'y en a pas. Si, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, juste sur la question de la refacturation de certains frais. Est-ce que c'est déjà quelque chose qui existait auparavant ? C'est juste pour savoir si l'augmentation de la subvention que la ville va attribuer au CCAS n'est finalement pas impactée par d'éventuelles sommes supplémentaires qu'on leur réclamera. »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas du tout la même chose. L'augmentation de la dotation au CCAS, cela vient pour améliorer les prestations, comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, et puis pour intégrer aussi le coût du Ségur de la santé. »

M. MAILLER

« Oui, mais la refacturation, c'était déjà ce qui existait avant ? »

Plusieurs personnes

« Ça existait déjà. »

Monsieur le Maire

« Ça existait déjà. Donc on reste sur le même principe. Bien. On passe au vote : qui est pour ? Donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Et dernier point, le point numéro 24, la convention entre la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et la commune de Champigny-sur-Marne pour le projet DEMOS, Jacqueline BENAHMED. »

24. Convention entre la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et la commune de Champigny-sur-Marne relative au projet DEMOS

Mme BENAHMED

« Donc il s'agit de la convention entre la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et la Commune de Champigny relative au projet DEMOS. Ce dispositif d'éducation musicale et orchestrale est à vocation sociale et il a pour objectif de démocratiser la pratique musicale classique par un apprentissage innovant. Il concerne des enfants de 7 à 12 ans, qui habitent les quartiers relevant de la politique de la ville, et Champigny fait partie des six villes du Val-de-Marne qui ont été choisies pour ce programme. Donc la Philharmonie met à disposition des instruments de musique qui sont prêtés aux enfants pendant 3 ans, et c'est un projet particulièrement positif pour ceux qui n'ont pas la possibilité de pratiquer un instrument pour des raisons économiques, sociales ou culturelles. C'est pourquoi la Commune de Champigny souhaite soutenir ce projet par le biais d'une participation annuelle aux frais pour un coût global qui s'élève à 18 227,25 €.

L'avis des commissions

- Il y a un avis favorable de la cinquième et de la première commissions.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention entre la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et la commune de Champigny-sur-Marne relative au projet DEMOS. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, d'ailleurs j'aurais pu faire tout à l'heure aussi une remarque. On est un certain nombre à être étonnés que la sixième commission n'ait pas été saisie sur ce point-là et sur la rémunération des professeur(e)s d'enseignement artistique. Il me semble que, même si c'est de l'éducation qui est derrière, il y a aussi de la culture. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je retiens votre demande. Cela aurait pu être présenté effectivement en commission, cela n'aurait posé aucun problème. Comme cela relevait de la direction de l'enseignement, c'est pour cela que ça a été présenté en cinquième, mais si on a demain quelque chose de similaire, on pourra le passer à la sixième commission, il n'y a pas de souci là-dessus.

En tout cas, moi, je me réjouis de ce projet. C'est un projet que j'ai souhaité mettre en œuvre avec la Région Île-de-France parce que c'est la Région qui finance l'ensemble des instruments ; et hier nous avons remis les instruments aux enfants, et je peux vous assurer que les cuivres étaient scintillants, mais les yeux des enfants aussi ; des enfants qui n'avaient pas forcément les moyens de s'offrir un tuba, un trombone. C'était quand même assez chouette de voir tout cela, avec l'accompagnement qui est organisé, et donc j'étais accompagné de Patrice LATRONCHE et Bernard GAUDIÈRE qui suit cette école. Et les enfants et les familles étaient vraiment ravis. Je crois que c'est un beau projet, en tout cas pour les quinze enfants qui pourront participer. Au total, c'est quand même un effort de près de 1 M € pour la Région qui va financer sur 28 villes, et donc je suis très heureux que

Champigny puisse en bénéficier dans le cadre de ce projet. Et puis il y a tout un accompagnement, et d'ici quelques mois les jeunes enfants pourront aller pour la première fois à la Philharmonie de Paris et, dans 3 ans, participeront à un très grand concert dans la salle Pierre-BOULEZ, ce qui est quand même assez exceptionnel pour des enfants qui débudent la musique. Et on leur souhaite tout le succès qu'ils peuvent en espérer pour cette opération. Oui Madame LE LAGADEC. »

Mme LE LAGADEC

« Merci de nous rapporter votre expérience vécue. On ne peut, permettez-moi, certes que regretter que l'ensemble des enfants en France, globalement, ne bénéficient pas d'un enseignement musical plus qualitatif, parce que l'on sait que c'est souvent un peu la dernière roue du carrosse dans notre enseignement ; et donc qu'ils n'approchent pas de plus près les instruments, et éventuellement les philharmonies. Voilà. Merci. »

Monsieur le Maire

« On ne peut que vous rejoindre sur ce plan-là ; mais voyez, comme quoi on avance : on a renouvelé un dispositif en redéployant sur Albert-Thomas ; là, c'est pour Eugénie-Cotton ; on a aussi fait une résidence d'artistes à Marcel-Cachin ; on va en ouvrir une nouvelle à Jean-Jaurès ; on essaie de multiplier progressivement ces projets autour de la culture. Comme vous avez pu le noter aussi, et là, ce sont toutes les écoles qui en bénéficient, en tout cas à Champigny maintenant, avec les éducateurs sportifs. Et donc voilà, ce sont de nouveaux dispositifs qui se mettent en place. On vous a parlé dans le budget de notions d'économies ; vous voyez, cela permet aussi d'apporter de nouveaux services auprès de nos enfants, et je crois que l'on pourra tous s'en féliciter. Bien on va peut-être passer au vote. Qui est pour ? Eh bien parfait, je vous remercie de cette unanimité. Pour terminer, il y avait une question de M. TITOV et nous pourrons, ensuite, clore cette séance. »

M. TITOV

« Oui, merci Monsieur le Maire, cher(e)s collègues. Donc j'ai une remarque sur les aménagements du projet de la rue Massenet. Nous apprenons qu'il y a eu une concertation avec les habitant(e)s pour le projet ; donc nous apprenons cela par le journal *Le Parisien* et le *Journal municipal* de janvier. D'ailleurs, j'ai une petite parenthèse sur le *Journal municipal*. Il y a une petite erreur concernant une photo du vernissage de la Biennale. C'était une autre expo, mais bon, cela fera l'occasion de parler à nouveau de l'art contemporain, ce qui est une bonne chose. Pour revenir à la rue Massenet, le projet est intéressant, même si ce n'est pas la rue la plus difficile à aménager puisqu'il y a déjà des arbres et des bandes cyclables ; mais je trouve dommage de ne pas nous associer à ces concertations, surtout à l'heure de la reprise des Conseils de quartier. En tant que minorité, il ne reste d'ailleurs donc à nous-mêmes qu'à nous déplacer sur place pour rencontrer les habitant(e)s, mais ces derniers risquent de ne pas comprendre que tous les élu(e)s ne soient pas au courant des projets, surtout sur un projet qui ne peut faire que l'unanimité. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien alors, écoutez, je ne suis pas tenu de vous faire une réponse, mais je vais la faire très brièvement. Déjà, ce que vous dites n'est pas vrai puisque c'est une rue où il n'y a pas d'arbres et il n'y a pas de piste cyclable aujourd'hui. On parle de la partie nord de la rue Massenet, pas de la partie sud, qui sera donc requalifiée. Par ailleurs nous étions dans le cadre d'un contexte sanitaire. Nous ne pouvions pas faire de réunion publique, et donc ce que nous avons fait,

c'est simplement une réunion de présentation dans la rue, à la porte des habitant(e)s. Comme il a plu ce matin-là, c'était un samedi matin, eh bien nous nous sommes rabattus sur Gérard-Philippe, qui n'est pas très loin, et puis comme on n'avait pas l'avis de tout le monde, eh bien la concertation s'est poursuivie parce que j'ai insisté pour que l'on ait l'avis de tous les habitant(e)s de cette rue. Et donc les élu(e)s et les services sont retournés voir les habitant(e)s de cette rue-là, parce que le jour où on avait prévu de les rencontrer, tous n'étaient pas présent(e)s, et donc on a pu recueillir l'avis de tous.

Vous voyez. Donc la démocratie participative, elle se fait sous différentes formes, et comme j'avais eu l'occasion de le dire lors de la matinée de lancement avec le tirage au sort pour les Conseils de quartiers, l'objectif, c'est aussi de parler pas uniquement d'un morceau de rue, mais de parler plus globalement du quartier. Donc je pense qu'on pourra en parler dans le quartier, de dire que c'est une rue-modèle comme on l'a mis dans le journal municipal. Mais au fond, ce qui nous importait, c'était surtout de recueillir l'attente des habitant(e)s puisqu'ils ont eu trois options d'aménagement. Ils ont retenu celle qui sera mise en application. Voilà, je vous souhaite une excellente soirée. Madame CAPORAL, vous n'aviez pas signalé une question, donc... »

Mme CAPORAL

« Ce n'est pas une question, c'est juste pour vous demander, en tant que police de l'assemblée, de demander aux personnes qui applaudissent de ne pas applaudir, puisque ce n'est pas d'usage dans les conseils municipaux. »

(Applaudissements)

Mme CAPORAL

« Monsieur RIBEIRO, on n'applaudit pas comme cela. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, Madame CAPORAL, vous n'avez pas la parole, puisque vous me demandez d'assurer la police de la séance, vous n'avez pas la parole. Je me souviens de séances ici, particulièrement houleuses, où l'on m'insultait... »

Mme CAPORAL

« Pas moi... »

Monsieur le Maire

« Où l'on traitait la présidente de la Région de tous les noms. On ne se levait pas pour *La Marseillaise*, on tendait le bras, on insultait, on criait : "À mort, Jeanne !" Alors les leçons de l'extrême gauche... Je vous souhaite une excellente soirée. »

Mme CAPORAL

« venant de l'extrême droite, cela ne m'étonne pas que vous considériez que nous sommes de l'extrême gauche »

Mme CAPORAL (hors micro)

« Vous pouvez demander à l'extrême droite de ne pas continuer à applaudir. »

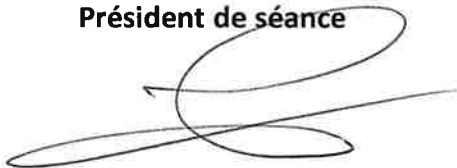
(Applaudissements)

La séance est levée à 00 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00

et ont, les membres présents, signé après lecture.

**Le Maire
Président de séance**



Le Secrétaire de séance

Mr SLITOVICI


NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION AU SERVICE TRAVAUX DES ASSEMBLEES :

- **DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**
- **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
- **DU REGISTRE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**
- **DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

- **COMPTE RENDU AFFICHE LE 09 FEV. 2022**